

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(54^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

3^e Séance du Jeudi 4 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Loi de finances pour 1983 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6711).

Mer (suite).

MM. Porelli,
Hamel,
Mauger,
Duplét,
Peuziat,
Beauflis.

M. Le Penzec, ministre de la mer.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. de Lipkowski, Poignant, Menga, Evin, Becq, Kléber Haye,
Mme Chaigneau, MM. Duplét, Le Drian.

Rappel au règlement (p. 6727).

MM. Gilbert Gantier, le président.

Reprise de la discussion budgétaire (p. 6727).

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 6727).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6727).

Article 65 (p. 6727).

Amendement n° 93 du Gouvernement : MM. le ministre, Denvers, rapporteur spécial de la commission des finances. — Adoption.
Adoption de l'article 65 modifié.

MM. le ministre, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 6727).

Education nationale.

M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Deronier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation nationale : orientations générales.

M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Santret, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les universités.

M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation physique et sportive.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — Dépôt d'un rapport (p. 6734).

3. — Dépôt d'un rapport d'information (p. 6734).

4. — Ordre du jour (p. 6734).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,

vice-président.

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n° 1083, 1165).

MER (suite.)

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a abordé l'examen des crédits du ministère de la mer et a entendu les rapporteurs.

Nous en arrivons donc aux orateurs inscrits dans la discussion.

La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Monsieur le président, monsieur le ministre de la mer, mes chers collègues, mon ami André Duroméa et les deux autres rapporteurs ont fort justement montré dans leurs rapports, auxquels je souscris pleinement, que le budget pour 1983 est un budget de consolidation.

Je n'interviendrai donc à mon tour que pour souligner particulièrement quelques points qui me paraissent essentiels.

Concernant les dotations attribuées aux ports maritimes, je sais qu'un effort appréciable a été consenti l'an passé, mais je crains que ce budget ne permette pas à nos ports de résister efficacement à la vive concurrence étrangère.

Il est pourtant indispensable d'accentuer nos efforts pour récupérer au moins partiellement ces millions de tonnes de trafic qui transitent anormalement par Amsterdam ou par Anvers et Rotterdam.

C'est ainsi que je remarque, sauf erreur de ma part, qu'il ne semble pas que ces crédits soient affectés à la réalisation d'un quai au lieu dit Le Gloria dans la darse 3 de la zone portuaire de Fos-Port-Saint-Louis-du-Rhône. Or vous avez pu apprécier lors de votre visite à Fos, monsieur le ministre, tout l'intérêt d'un tel projet. Pourriez vous, dans ces conditions, m'indiquer quelles sont vos intentions quant à la réalisation prochaine de ce quai ?

A propos de la démocratisation des conseils d'administration des ports autonomes, je me réjouis de l'action que vous avez entreprise. Les conseils d'administration tels qu'ils avaient été créés par la loi de 1966 étaient un modèle de technocratie et de pouvoir souverainement exercé par le seul patronat portuaire.

Mais il me semble indispensable d'assurer une réelle gestion tripartite — Etat, entrepreneurs et salariés — à raison de huit représentants dans chacune de ces catégories, soit en tout vingt-quatre. Dans tous les cas et sur la base du projet auquel vos services travaillent, je formulerais deux remarques : il me semble que l'organisation syndicale des dockers la plus représentative — bien évidemment je fais allusion à la C.G.T. qui draine plus de 90 p. 100 des suffrages dans les sept ports autonomes — devrait être à même de désigner son ou ses représentants comme le font les instances patronales et que les ouvriers dockers devraient avoir droit non pas à un représentant mais à deux, le second étant pris parmi les personnalités syndicales qui doivent être choisies par le ministre.

Enfin, les conseils d'administration des ports autonomes devraient bénéficier des mêmes dispositions que celles qui vont être en vigueur dans les autres ports commerciaux : les personnalités choisies en raison de leur compétence devraient être, en priorité et jusqu'à concurrence de six, choisies parmi les représentants des conseils municipaux sur les communes desquels sont implantés les principales installations portuaires. C'est ainsi que pour le conseil d'administration du port autonome de Marseille, il serait anormal que la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, tout comme celle de Fos, n'y soit pas représentée, puisque ce sont les deux communes qui ont le linéaire de quai le plus important de tout le port de Marseille. Au cas d'ailleurs où le nombre que je viens de citer serait inférieur à six, les personnalités choisies par vous, monsieur le ministre, devraient également l'être à parité parmi les salariés et les employeurs.

Pour ce qui est de la flotte de commerce, je constate avec satisfaction un ralentissement certain de la diminution du nombre de navires et, surtout, une diversification de la flotte pour mieux répondre à la multiplicité des besoins.

Notre flotte reste cependant très insuffisante dans le domaine du cabotage ainsi que dans le trafic Transmanche et pour les liaisons avec la Corse.

Le trafic Transmanche continue de souffrir de l'effacement progressif du pavillon français par rapport aux pavillons étrangers extrêmement entreprenants et l'avenir de la liaison Dieppe—Newhaven semble incertain alors qu'il s'agit d'une liaison utile, très fréquentée et précieuse au port de Dieppe et à sa ville qui souffrent déjà d'un chômage pénible.

J'aimerais aussi avoir des précisions quant aux conséquences du tunnel sous la Manche sur les liaisons maritimes, tant ces activités conditionnent grandement la vie économique des régions concernées.

Le trafic avec la Corse, lui, a continué sa progression en 1982, comme en 1981, aussi bien pour les passagers que pour les marchandises.

Je regrette cependant fortement que les lignes reliant la Corse à l'Italie détournent une partie du trafic entre le continent et la Corse, surtout quand on sait que la société Corsica-Ferries exploite 80 p. 100 de ce trafic avec des navires anciens sous pavillon de complaisance, armés par des équipages mixtes, italiens et yougoslaves, qui répondent à des normes techniques et sociales inférieures à celles justement appliquées aux navires sous pavillon français.

Sur un plan plus général, je note la poursuite inquiétante de la diminution du nombre de marins français, qui sont pourtant garants d'une bonne marche et d'une grande sécurité de nos navires.

Il me tarde également de connaître les conséquences des regroupements en cours dans la construction navale.

Nous avons noté avec satisfaction que vous avez déclaré à plusieurs reprises que le regroupement des chantiers de Dunkerque, La Ciotat et La Seyne, se fera sans aucun démantèlement et en préservant les 11 000 emplois concernés. C'est aussi un bon exemple de valorisation en aval de l'acier français puisque Usinor sera actionnaire de la société créée.

Mais il faut pour les Constructions navales et industrielles de la Méditerranée prendre garde que le groupe Herlick ne veuille profiter du regroupement pour tenter de séparer des activités jugées par lui peu rentables sur le plan financier, alors qu'elles présentent un intérêt réel au niveau de la collectivité nationale.

En ce qui concerne les pêches maritimes, il s'agit de limiter à terme un déficit, tout à fait anormal pour un pays comme le nôtre, de la balance commerciale qui se chiffre à plus de 3 milliards de francs. Cela passe par l'arrêt de la diminution des effectifs, la revalorisation du métier, la modernisation de la flotte de pêche existante et son développement. Il convient enfin d'assurer avec une constante fermeté le respect de nos droits légitimes dans les négociations européennes.

Les quotas de pêche décidés à Bruxelles pour notre pays apparaissent très insuffisants au regard des besoins nationaux à satisfaire, alors que dans le même temps certains pays font appel à des pavillons de complaisance pour assurer la satisfaction de leurs propres quotas et que d'autres transforment en farine les poissons pêchés, ce qui constitue un immense gâchis de la ressource.

Dans le domaine de la conchyliculture, je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'un groupement de pêcheurs s'est constitué à Port-Saint-Louis-du-Rhône en vue de lancer une opération à grande échelle d'élevage de naissains de moules. Cette opération se déroulera dans l'anse de Carreau. Elle a reçu l'avis très favorable de l'I.S.T.P.M. Je souhaite vivement qu'au cours du mois de novembre une réunion se tienne sur place à laquelle pourraient et même devraient participer des représentants de votre ministère car l'initiative des pêcheurs du quartier de Martigues aurait pour double avantage : premièrement, de créer dans un délai maximum de cinq ans 230 emplois ; deuxièmement, de réduire considérablement notre déficit extérieur pour le commerce des moules. En effet, en passant de l'élevage de naissains au grossissement des moules, il est prévu de produire à Port-Saint-Louis-du-Rhône en 1984-1985 15 000 tonnes de moules par an.

C'est pourquoi je ne doute pas, sachant tout l'intérêt que vous portez au développement de la conchyliculture, que vous contribuerez au succès d'une opération qui a l'appui complet du conseil régional et de la municipalité de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

J'insiste enfin sur la nécessité de réserver et de préserver les sites nécessaires à toutes les activités de pêche et de conchyliculture, en déprivatisant les lagunes du littoral qui se révèlent particulièrement adéquates à la mise en place de l'aquaculture. Ces étangs salés — j'ai déjà eu l'occasion de vous en parler — doivent être restitués au domaine public maritime, ce qui est conforme à l'intérêt de tous les usagers.

Dans son ensemble, le projet de budget pour 1983 s'engage dans le sens que nous voulons pour la reconquête nationale des activités maritimes.

Dans le cadre de l'action gouvernementale, il apparaît positif. C'est pourquoi, avec mes collègues du groupe communiste, je le voterai. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, certains considéreront peut-être qu'il est paradoxal qu'un député du Rhône...

M. Jean-Yves Le Drian. Des côtes du Rhône ! (Rires.)

M. Emmanuel Hamel. ... vous entretienne de certains des problèmes de la mer.

Je le fais à un double titre. D'abord, parce que tout Français, même s'il représente une région continentale, est intéressé, et parfois même passionné par le fait que nous sommes un grand peuple marin et il n'est pas inutile qu'un homme de l'intérieur rende hommage au courage de ceux qui, sur les mers, portent notre pavillon et qui, dans les tempêtes, se demandent bien souvent si ceux de la terre pensent encore à eux.

Mais la seconde raison qui me fait intervenir est que notre collègue M. Baudouin, éminent spécialiste des problèmes maritimes, qui était encore parmi nous il y a quelques instants,

vient d'être rappelé par les devoirs de sa charge, car demain, dans un port, Granville, à l'aube presque, il doit être présent. C'est la raison pour laquelle il m'a demandé en ce débat de nuit de me faire l'interprète de son analyse de votre budget.

Il aurait d'abord déploré, s'il avait été là, avec toute l'autorité que lui confère sa connaissance de ces problèmes, le fait que dans le budget de la mer pour 1983 la progression des dépenses de fonctionnement est nettement plus forte que celle des dépenses d'équipement. Il aurait constaté avec regret la quasi-stagnation des autorisations de programme, ces commandes qui, dans une certaine mesure, déterminent l'avenir et sont la garantie des chances du développement que nous souhaitons tous pour notre marine et pour les marins.

Analysant les dépenses en capital, il aurait certainement noté — sans méchanceté, car il en est incapable — que le ministre que vous êtes qui, au cours de l'été, déjà célèbre, se rendit plus célèbre encore par une opération spectaculaire à Saint-Tropez, pour marquer, à juste titre, la volonté du Gouvernement, partagée par tant de Français, d'un meilleur accès aux mers, aux rivages marins, présente aujourd'hui au Parlement un budget où les crédits prévus pour l'aménagement du rive marin, du sentier du douanier sont en réduction de plus de 50 p. 100. Sans doute M. Baudouin se serait-il demandé si vous n'aviez pas succombé au plaisir d'une opération quelque peu publicitaire, car si l'intention était bonne, les moyens mis en œuvre, tels qu'ils se traduisent dans le budget, sont très insuffisants.

Il aurait également noté une diminution — et ceci est peut-être encore plus grave — des crédits affectés à la lutte contre la pollution accidentelle de la mer par les hydrocarbures. Qui ne se souvient de ces terribles catastrophes, ces marées noires, provoquées par le *Torrey Canyon* et l'*Olympic Bravery* ou d'autres navires encore ? N'est-il pas, alors, un peu étonnant, pour ne pas dire très regrettable, de constater que non seulement ces crédits ne progressent pas mais même régressent de 32 p. 100 en crédits de paiement ? Espérons que c'est un pari sur l'avenir et qu'il n'y a pas d'autre interprétation à cette diminution que le fait que vous ayez conjuré les dieux de la mer (*Sourires*) d'écarter à jamais les catastrophes analogues à celles que nous avons déjà subies.

Enfin, M. Baudouin aurait marqué avec regret que la progression des crédits consacrés à la protection contre les eaux de la mer stagnent à un million de francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement.

Analysant ensuite les dépenses ordinaires, il aurait observé, avec l'objectivité qu'on lui connaît, que celles-ci ont progressé de 19,6 p. 100, soit d'un taux supérieur à l'augmentation du budget général et même à la hausse des prix que nous enregistrerons l'an prochain. Mais cette progression des dépenses de fonctionnement est-elle satisfaisante lorsqu'on la compare à celle beaucoup plus lente des autorisations de programme et des crédits de paiement pour l'équipement ? N'est-elle pas la conséquence, par certains aspects pouvant être considérée comme regrettable, d'une création massive d'emplois dans le collectif de 1981 et dans la loi de finances pour 1982, et notamment aussi du gonflement, par certains aspects excessif, de la quatrième partie du titre III — matériels et fonctionnement des services ? En effet, les crédits de cette partie progressent de près de 19 p. 100, et M. le rapporteur Denvers, avec l'autorité qu'on lui connaît dans ces domaines et l'équité qui le caractérise, a lui-même judicieusement souligné que certaines acquisitions de matériel auraient pu être ralenties, ou différées, notamment en ce qui concerne le renouvellement du parc automobile.

Cette importante augmentation des dépenses de fonctionnement a inéluctablement, ce que regrette vivement notre collègue Baudouin, pour triste conséquence, d'une part, la faiblesse des dépenses en capital qui oblige à abandonner quasiment certaines actions prioritaires, et, d'autre part, la réduction d'autres dépenses de fonctionnement, peut-être plus utiles et plus nécessaires. Aussi, on note que les travaux d'entretien des phares et balises des ports maritimes ne voient leurs crédits progresser que de 8,7 p. 100, ce qui traduit, dans la meilleure des hypothèses, une stagnation en volume.

M. Baudouin aurait également insisté sur le caractère, à son avis très préoccupant, de l'augmentation considérable des dotations à la Compagnie générale maritime.

Son interprétation est que, peut-être, le Gouvernement n'a pas eu le courage de résister à des pressions excessives de certains syndicats et, de ce fait, a accepté d'augmenter de 25 p. 100 la subvention de fonctionnement à la Compagnie générale maritime.

Cette augmentation importante aurait pu être acceptée si elle n'avait pas eu pour conséquence d'absorber 90 p. 100 des crédits de ce type utilisés pour venir en aide à la flotte de commerce et à l'équipement naval.

Ainsi, la dotation à la Compagnie générale maritime, que notre collègue Baudouin n'hésite pas à considérer comme un véritable gouffre, a pour conséquence qu'il ne reste pour l'ensemble des autres compagnies que 0,6 p. 100 du total des crédits de subvention pour venir en aide au fonctionnement de la flotte de commerce.

Pour achever son intervention, notre collègue vous aurait fait part des soucis que lui inspire la situation de la pêche artisanale française.

On assiste effectivement à une diminution lente mais régulière, tant du nombre des bateaux de pêche artisanale que des effectifs embarqués, puisque les marins qui étaient 24 396 en 1976 n'étaient plus que 21 000 en 1981. Sans doute la régression s'est-elle accentuée depuis.

Aussi convient-il d'attacher la plus grande importance à la volonté que déploiera le Gouvernement pour tenter d'obtenir un renouvellement satisfaisant de la flotte de pêche, ce qui suppose la réalisation d'un programme pluriannuel d'investissements. A cet égard, M. Baudouin s'inquiète de constater, comme nous l'avons d'ailleurs vu dans d'autres domaines, le plus dramatique étant peut-être celui de la défense nationale, une annulation de crédits qui, dans le domaine relevant de votre haute autorité, monsieur le ministre, a été traduite par la suppression de 24,5 millions de francs en autorisations de programme et de 12,5 millions de francs en crédits de paiement, notamment sur le chapitre consacré aux subventions d'équipement aux pêches maritimes et cultures marines.

Cela conduit, à propos de votre budget, à se poser une question, que l'on peut formuler, hélas ! dans bien d'autres domaines : dans quelle mesure les crédits que nous sommes appelés à voter et les politiques que vous présentez ont-ils encore un sens quand on constate qu'en cours d'année des crédits votés par le Parlement sont annulés, et parfois dans des proportions considérables ?

Enfin, car il ne faut pas désespérer d'un avenir pourtant sombre, à côté de ces problèmes que connaissent la pêche française et la flotte marchande, il existe des perspectives importantes d'avenir et de développement. Et l'une d'entre elles est incontestablement l'aquaculture.

N'oublions pas, dans ces temps si difficiles, que la France dispose d'atouts considérables. La France, qui est la troisième puissance du monde en ce qui concerne la zone économique marine, puisque celle-ci s'étend sur 11 millions de kilomètres carrés, a, ô paradoxe ! une balance commerciale des produits de la mer déficitaire de plus de 3 milliards de francs. C'est pourquoi M. Baudouin, à l'occasion de ce débat, se proposait de vous présenter des suggestions afin que la pêche française surmonte la crise et connaisse bientôt sur le marché mondial un développement à la mesure du courage et de la capacité de nos marins.

Cette crise a pour conséquence — vous le savez mieux que quiconque, monsieur le ministre, en raison de la lourde charge qui vous incombe — la dégradation de l'emploi dans les régions côtières. Il convient donc d'accorder au développement de l'aquaculture une véritable priorité nationale, afin que la production d'huîtres cesse de décroître, que le développement de la mytiliculture et de la production conchylicole soit favorisé, la production étant inférieure à la consommation nationale. Ainsi, la France pourra saisir les atouts qui sont les siens.

Mais ces objectifs ne pourront être atteints que si un certain nombre d'actions sont menées : protection efficace du milieu marin contre les pollutions sur les côtes et en haute mer ; définition et réservation de nouvelles zones conchylicoles ; progrès dans la connaissance des phénomènes pathologiques qui affectent une partie de la production, modernisation des entreprises de conchyliculture et aménagement de leur statut, etc. Nous voulons espérer, monsieur le ministre, que ces actions feront l'objet de votre attention.

M. le président. Monsieur Hamel, puis-je espérer que vous allez conclure ?

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, puisque vous m'y invitez, je conclurai, mais sur une note de tristesse.

Je constate avec regret que la société nationale de sauvetage en mer qui, l'an dernier, comme les années précédentes, a assisté tant de marins en péril, sauvé tant de vies, secouru tant d'embarcations ne connaît qu'une augmentation relativement faible de la subvention qui lui est accordée. Sa subvention de fonctionnement n'est en effet augmentée que de 6,1 p. 100, et sa subvention d'équipement de 5,8 p. 100 seulement.

Monsieur le ministre, est-ce un pari sur l'avenir ? Avez-vous le pouvoir de dominer les mers, de faire en sorte que les orages souvent si peu désirés ne se lèvent plus, que les tempêtes ne

viennent pas assaillir nos navires ? (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Puisque vous ne pouvez interdire les tempêtes, n'est-il pas imprudent de n'avoir augmenté que dans de si faibles proportions la subvention à la société nationale de sauvetage en mer ?

Je terminerai en tentant de susciter, dans une assemblée où ils sont rares, un moment d'unanimité nationale en m'associant à l'hommage qui a été rendu à ces marins dont la France peut être si fière et dont nous savons avec quelle constance ils incarnent le courage, la ténacité au travail, souvent même l'héroïsme dont notre pays a tant besoin dans ces temps difficiles.

M. le président. La parole est à M. Mauger.

M. Pierre Mauger. Dans le cadre du budget de la mer que vous nous présentez, monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les problèmes spécifiques de la pêche artisanale.

J'évoquerai d'abord un problème que, certes, vous ne pouvez résoudre tout seul, puisqu'il s'agit de la politique européenne des pêches maritimes, mais dont vous pouvez contribuer à faire avancer la solution.

Cette politique, en effet, est source d'inquiétudes pour les marins-pêcheurs. La première est due aux règlements poissonniers, dont on peut dire qu'ils ne sont guère encourageants, puisque ceux qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier prochain comportent une réduction des compensations financières du F.E.O.G.A. en fonction du volume du tonnage retiré du marché. Autrement dit, la C.E.E. va retirer ses aides financières à la pêche. Ne pourrait-on trouver à Bruxelles des solutions plus acceptables ?

La deuxième inquiétude a rapport à l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun, cause de tension tant en ce qui concerne les conditions d'exploitation de la ressource que dans le domaine de la coexistence dans le Golfe de Gascogne. Il apparaît en effet urgent de s'interroger sur les activités de certains chalutiers, jusqu'à présent espagnols et devenus britanniques par un simple transfert de pavillon, et qui ont obtenu de ce fait le droit de pêche dans les eaux communautaires, indépendamment des quotas attribués à leur pays d'origine.

Enfin, devant les manœuvres d'intimidation et les sévices exercés journellement à l'encontre de nos chalutiers par des navires espagnols avec les risques d'incidents extrêmement graves qui découlent de cette situation, je vous demande, monsieur le ministre, quelles mesures vous entendez prendre pour faire protéger nos navires de pêche, la plus efficace étant certainement la surveillance des lieux de pêche par nos bâtiments de guerre.

En matière sociale, la récente décision du Gouvernement de ramener de soixante-cinq à soixante ans l'âge de la retraite pour les travailleurs à terre m'incite à vous rappeler la principale revendication des marins-pêcheurs qui souhaitent pouvoir faire valoir leurs droits à la retraite à l'âge de cinquante ans avec validation de toutes les annuités de navigation.

Concernant la retraite, j'appelle votre attention sur le problème que pose la prise en compte des périodes passées dans les écoles d'apprentissage maritime. Lors de la création de ces écoles en 1942-1943, les organisations professionnelles ont fortement incité les jeunes à interrompre leur navigation pour en suivre les sessions, leur permettant que ces périodes seraient validées et contribueraient à la constitution de leur dossier de fin de carrière. Or, aux demandes qui ont été formulées jusqu'à présent, on a toujours opposé le principe de la non-rétroactivité.

Au congrès des pensionnés de Dunkerque, vous avez déclaré, monsieur le ministre, que les mesures d'amélioration du régime de retraites des marins s'appliqueraient de plein droit aux retraités, admettant ainsi le principe de la rétroactivité. Dès lors, pourquoi ne pas donner satisfaction à la juste revendication de nos marins-pêcheurs, d'autant que, en l'occurrence, il s'agit d'une mesure mineure puisque je crois savoir qu'elle porte en réalité sur une période extrêmement courte, de l'ordre de neuf mois à un an ?

Toujours à propos de la retraite, je voudrais également vous rappeler que les marins-pêcheurs demandent l'établissement d'un barème commun à toutes les catégories pour la bonification pour enfants qui s'ajoute à la pension servie par la caisse de retraite des marins. De plus, une augmentation de la pension de réversion des veuves serait hautement souhaitable.

Mais à vrai dire, monsieur le ministre, le problème de la retraite ne se posera probablement bientôt plus si vous ne faites rien pour inciter les jeunes à se lancer dans cette profession en leur assurant une solide formation.

Actuellement, l'apprentissage du métier de marin-pêcheur se fait essentiellement sur le terrain, le passage dans les écoles maritimes ne permettant que l'acquisition de quelques techniques

et des diplômes exigés pour l'exploitation des bateaux. Ne croyez-vous pas qu'il serait temps de renforcer cet enseignement en portant la scolarité à deux ans d'apprentissage, ce qui permettrait de dispenser aux jeunes des connaissances biologiques, économiques et commerciales mieux adaptées aux exigences de la vie économique à laquelle ils seront confrontés ?

De toute évidence, compte tenu des liens existant entre la formation des hommes, les créations d'emploi et le renouvellement de l'outil de production, il convient, dans l'intérêt même des activités maritimes et portuaires françaises, que la réforme de la formation professionnelle maritime devienne au plus tôt une réalité, ainsi que le souhaite ardemment la profession.

Rien ne sert non plus de former des marins-pêcheurs si l'on ne peut leur assurer un embarquement. Considérant la faible capacité d'autofinancement des petites entreprises de pêche face aux charges fiscales et financières qui pèsent de plus en plus lourdement sur elles et qui risquent ainsi de décourager les candidats constructeurs de navires, j'estime qu'il est absolument nécessaire d'aménager des conditions satisfaisantes de financement.

Déjà, l'année dernière, j'avais déploré devant vous, monsieur le ministre, la longueur des délais d'attribution des subventions — de dix-huit mois à deux ans — qui retardent les programmes d'investissement, augmentent le coût final du bateau et provoquent souvent des pertes d'exploitation.

A nouveau, je vous demande s'il ne serait pas possible de prendre des mesures pour améliorer le système d'attribution de ces subventions, en particulier en autorisant le Crédit maritime à débloquer l'emprunt nécessaire à la construction d'une nouvelle unité avant que la subvention ne soit effectivement versée.

Un autre problème préoccupe gravement les artisans-pêcheurs : l'aide à la construction pour les chalutiers de douze mètres. En effet, si l'ancienne législation écartait la possibilité d'une subvention pour tous les chalutiers, elle autorisait l'application d'un taux préférentiel pour les emprunts — 7,5 p. 100 dans la plupart des cas.

Avec la réforme du F.D.E.S., la situation vient de s'aggraver fort injustement pour ces petits navires qui voient porter leur taux d'emprunt à 11 p. 100 s'ils sont subventionnés et à 13,5 p. 100 dans le cas contraire.

Alors qu'on commence à constater un certain vieillissement de la flotte, ces taux dissuasifs seront lourds de conséquences, aussi bien pour les marins, qui devront renoncer à leurs projets, que pour l'artisanat local — je veux parler des charpentiers de navires, déjà en difficulté, et dont ce sera la faille.

Ne pourrait-on, pour éviter d'en arriver à cette situation, accorder aux marins-pêcheurs concernés le même avantage qu'à ceux qui construisent un deuxième navire de plus de douze mètres ? Dans l'affirmative, le financement serait le suivant : 66 p. 100 du montant de l'investissement au taux bonifié de 5 p. 100 et le reste au taux du marché, ce qui reviendrait à peu près au taux moyen pratiqué avant la réforme du F.D.E.S.

Les pêcheurs ont encore un autre sujet d'inquiétude : la régionalisation. La profession, qui déplore déjà les différences qui existent entre les ports dans un grand nombre de domaines, notamment les aides, craint que vous n'aggraviez cette situation en mettant en place un système qui ne fera qu'augmenter ces inégalités.

En effet, l'aide apportée par une région à la défense des intérêts de la pêche dépendra très subjectivement de la fibre maritime de ladite région, de l'impact économique qu'y a la pêche, de la représentation, soit en négligeable, des marins-pêcheurs dans ses institutions. Des ports voisins de quelques kilomètres, accueillant les mêmes navires, pratiquant les mêmes pêches dans les mêmes lieux, seront traités différemment parce qu'ils n'appartiennent pas à la même région. Et cette disparité affectera également la construction navale et l'enseignement professionnel.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, quelles dispositions vous entendez prendre pour éviter de telles disparités et rassurer les marins-pêcheurs sur les conséquences d'une régionalisation qu'ils souhaitent dans certains domaines, mais redoutent dans d'autres.

Enfin, je voudrais vous parler d'un problème qui me tient particulièrement à cœur puisqu'il s'agit d'un problème spécifique à ma circonscription, je veux parler de l'Île-d'Yeu.

Cette île ne bénéficie pas de la continuité territoriale. De ce fait, les transports et les carburants ont une lourde incidence sur l'économie de la pêche.

Le monde maritime Islais qui travaille avec courage pour son développement subit un handicap certain du fait de l'inadaptation des lignes de marchandises au trafic actuel.

La profession demanderait donc que, dans un but de plus grande efficacité, il soit procédé à une dissociation des trafics marchandises et passagers. Mais le département, qui est responsable de cette situation puisque la liaison maritime est assurée par une régie des passages d'eau départementale, ne pourra seul y parvenir. Une aide de l'Etat est donc absolument indispensable. Pouvons-nous compter sur vous ? C'est la question que m'ont demandé de vous poser les habitants de l'île.

Par ailleurs, vous connaissez l'importance du poste carburant dans l'exploitation d'un navire de pêche. Les surcoûts que doivent financer les pêcheurs lorsqu'ils s'outent à l'île-d'Yeu, en raison de la disparité des prix du gazole-pêche pratiqués le long du littoral atlantique, sont de moins en moins supportables pour les marins-pêcheurs islais. Certes, ils ne demandent pas de statut particulier, mais ils souhaiteraient simplement que l'insularité ne soit pas un frein au développement et à la modernisation de Port-Joinville, le principal port de l'île, et pour cela ils vous prient, monsieur le ministre, de bien vouloir étudier la possibilité de définir pour l'île-d'Yeu une cote de place identique à celle des Sables-d'Olonne pour les navires de tonnage semblable.

Tels sont, monsieur le ministre, les quelques points sur lesquels je voulais appeler plus spécialement votre attention, en espérant que vous pourrez les prendre en considération et apporter des solutions aux problèmes posés, ce dont je vous remercie au nom des marins.

M. le président. La parole est à M. Dupilet.

M. Dominique Dupilet. Monsieur le ministre, pour préparer cette intervention, j'ai relu bon nombre de coupures de presse, j'ai discuté avec des représentants d'organisations syndicales ou patronales, et c'est en vain que j'ai recherché des critiques fondées, voire l'expression de déceptions suscitées par la politique que vous avez menée jusqu'à présent.

L'an passé, à pareille époque, tous les intervenants se sont félicités de la création de votre ministère. Aujourd'hui, les avis sont unanimes : votre action est positive, et c'est un satisfecit qui vous est décerné par le monde maritime.

Je me permettrai, pour ma part, de mettre en évidence votre souci de concertation. Vous ne vous êtes pas contenté de laisser parler ; vous avez écouté, et vous avez agi en conséquence.

C'est l'un des aspects fondamentaux du changement qui permet désormais aux agents économiques de participer à l'élaboration d'une politique et d'être plus que des spectateurs.

Elu du premier port de pêche et du deuxième port de voyageurs de France, j'axerai mon propos sur le trafic transmanche et sur la pêche industrielle et semi-industrielle.

Le trafic trans-Manche ne cesse de se développer et, pourtant, la situation financière des compagnies reste précaire.

Certes, grâce à votre volonté, la commande d'un nouveau navire, type « Côte-d'Azur » par l'armement naval S. N. C. F. est acquise, bien que le problème de son affectation soit toujours posé. Un élément nouveau est à signaler en ce domaine : la participation de la région Nord-Pas-de-Calais qui a permis d'assurer la continuité de certaines dessertes indispensables à l'équilibre budgétaire de nos ports.

L'Etat intervient pour relever le défi qui consiste à maintenir le pavillon français sur la Manche et certaines régions contribuent à l'exploitation de lignes déficitaires, mais le problème de fond demeure. Le maintien de l'emploi, qui a été assuré jusqu'à présent, reste aléatoire en l'absence d'une politique à long terme.

Le moment n'est-il pas venu de créer une société nationale transmanche, groupe puissant qui nous permettrait d'affronter plus efficacement la concurrence étrangère ?

La guerre tarifaire est toujours d'actualité et, il y a quelques jours, une compagnie privée britannique annonçait, par le canal de notre presse locale, la baisse, sous une forme déguisée, de ses tarifs.

Nos moyens sont limités pour répondre à ce problème et un regroupement de nos sociétés transmanches nous permettrait, me semble-t-il, d'une part, de négocier avec plus de vigueur un arrêt de la guerre tarifaire ; d'autre part, d'améliorer nos positions commerciales, en matière de fret essentiellement.

La perspective de la construction d'un lien fixe transmanche doit nous inciter à constituer une compagnie forte et structurée pour faire face, sans dommage, à toute baisse de trafic.

Je parlerai maintenant de la pêche.

L'essentiel de la pêche boulonnaise provient des eaux communautaires et croyez bien, monsieur le ministre, que les décisions prises par le conseil des ministres de la pêche des Dix sont analysées avec soin par nos pêcheurs.

Des progrès notables, comme l'adoption des règlements d'organisation des marchés, sont à noter, mais les signes de déléti qui se manifestent au sein de l'Europe bleue ne doivent pas nous faire oublier qu'aucun vote n'a entériné l'accord sur la politique commune des pêches qui a été conclu à Luxembourg la semaine dernière.

L'accès de nos bateaux aux zones de pêche communautaires est garanti pour 1983 et, à ce titre, la décision prise par neuf des Etats membres est positive. Il est dommage cependant que la conclusion d'un accord historique sur la création de l'Europe bleue ait été gâchée par le refus d'un seul partenaire. L'attitude négative du représentant du Danemark et ses prétentions en matière de quotas sont inacceptables et la décision de passer outre à ce refus a été courageuse.

Nous avons confiance en votre action, car vous avez sur faire preuve de fermeté envers nos partenaires chaque fois que l'intérêt de nos marins-pêcheurs était en jeu.

Nous notons avec satisfaction que l'aide consentie au maintien en flotte de nos navires de pêche a été reconduite. L'évolution modulée du prix du gazole est une condition indispensable à la survie de ce secteur. Vous en avez tenu compte en maintenant globalement le montant de cette aide et vous n'avez pas hésité à faire toute la transparence nécessaire sur le montant des aides qui ont été attribuées aux armements.

Je souhaite toutefois que les organisations syndicales puissent obtenir un droit de regard sur l'utilisation des aides accordées par les pouvoirs publics.

Les taux des subventions et le régime des prêts accordés pour l'achat d'un chalutier de pêche fraîche me semblent attractifs. Et pourtant, si votre plan pluriannuel « pêche » a reçu l'assentiment des pêcheurs artisans, il est ignoré par les armateurs de la pêche industrielle et semi-industrielle. Sachez, monsieur le ministre, qu'aucune commande dans ces secteurs n'est enregistrée au quartier de Boulogne pour les années à venir.

La situation est grave, car une entreprise qui n'investit pas est appelée à disparaître.

Nous assistons à un renoncement des armements qui est condamnable, mais plus préoccupante encore est la situation de la flotte semi-industrielle qui est composée, à Boulogne, de dix navires dont la moyenne d'âge est très élevée.

Les visites annuelles de sécurité ne suffisent plus à assurer la sécurité de nos marins-pêcheurs de la pêche semi-industrielle et les services des affaires maritimes du quartier de Boulogne sont amenés, vu la vétusté des navires, à effectuer de nombreux contrôles supplémentaires sur ces chalutiers.

Il est à noter, par ailleurs, que les nouvelles normes de sécurité ne sont pas applicables à ces bâtiments, car la réglementation en vigueur actuellement n'a pas de caractère rétroactif.

Les armateurs de la flotte semi-industrielle éprouvent de plus en plus de difficultés pour faire face aux prescriptions des inspecteurs de sécurité de votre administration qui passent la majeure partie de leur temps de travail à contrôler les chalutiers de ce secteur. C'est ainsi que certains bâtiments ne disposent même plus d'une radio efficiente. Je tenais à vous en faire part avant qu'un accident grave ne se produise.

Je souhaite que les réflexions qui ont été menées jusqu'à présent sur le devenir de cette flotte soient suivies d'une action énergique, tout en sachant que la situation financière des armements de la pêche semi-industrielle est si précaire qu'aucun investissement n'est envisageable à court terme.

Votre projet de budget accroît l'effort en matière de sécurité maritime, certes, mais il me semble que c'est avant tout à bord des navires que cette sécurité doit être renforcée.

Enfin, tout en reconnaissant la progression substantielle des crédits accordés à l'E.N.I.M., je me ferai l'écho des veuves de marins qui revendiquent une augmentation à 52 p. 100 du taux de la pension de réversion.

Quelques mots, pour terminer, sur le processus de décentralisation dans lequel votre ministère s'est engagé et qui doit permettre la création de directions départementales des affaires de la mer. Pouvez-vous m'indiquer, dès à présent, si les services de la direction départementale du Pas-de-Calais seront basés à Boulogne-sur-Mer et quel sera son champ d'action géographique ?

Monsieur le ministre, j'ai signalé, en préliminaire, le bilan positif de votre action et votre projet de budget pour 1983, consolidant le budget de 1982, répond à des priorités que nous ne saurions contester. Votre ministère, de création récente,

s'est parfaitement inséré dans l'appareil d'Etat. Permettez-moi, pour conclure, de reprendre le qualificatif de « gagneur » qui vous a été décerné par le président de l'union des armateurs.

D'autres batailles sont à mener et le vote que nous exprimons à l'issu de ce débat traduira l'appui que vous apporterez les élus socialistes des départements maritimes. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur le fait que nous avons encore à examiner, d'ici à demain soir, quatre projets de budget. Aussi demanderai-je aux orateurs de respecter très strictement leur temps de parole.

J'ajoute que nous ne pourrions guère siéger cette nuit au-delà de une heure du matin, alors que nous devons commencer à examiner les crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. Peuziat.

M. Jean Peuziat. L'an dernier, le budget du ministère de la mer faisait bénéficier le littoral de notre pays et une population souvent oubliée jusqu'à ce jour de crédits substantiels.

La discussion de ce deuxième budget de la mer est pour les zones côtières un événement important.

Cette année, dans un contexte budgétaire rigoureux, qui participe au maintien des grands équilibres, le Gouvernement confirme sa volonté politique de consolider les efforts réalisés l'an dernier.

Je m'attacherai plus spécialement à apprécier les choix du Gouvernement dans le domaine des pêches maritimes.

Le produit des pêches maritimes fait apparaître, pour 1982, un déficit prévisible de 3,7 milliards de francs. Actuellement, les importations de poisson sont égales à la production nationale. Or notre pays possède 5 500 kilomètres de côtes et des ports de toutes dimensions.

Réduire ce déficit, faire de la France un pays à vocation maritime est un objectif qui doit être atteint par l'augmentation de la flottille de pêche et par l'accroissement du nombre des professionnels de la pêche.

Tout au long de la côte, la pêche artisanale fait vivre un grand nombre de familles de marins-pêcheurs. Elle permet de fixer toute une population sur le littoral. Par les emplois induits qu'elle nourrit, elle constitue un atout essentiel de la politique d'aménagement des régions côtières.

Tous ces motifs militent en faveur d'un développement de la pêche artisanale. Il m'apparaît donc essentiel de dégager les crédits suffisants pour le renouvellement et l'accroissement de la flotte de pêche.

Un programme pluriannuel a été arrêté, qui prévoit, de 1982 à 1986, la construction de 470 à 510 unités de plus de douze mètres, soit quatre-vingt-quatorze à cent deux bateaux construits chaque année. Une modification du système des primes et des prêts doit absolument permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour la modernisation, vous avez lancé, monsieur le ministre, une politique d'aide aux économies d'énergie. Ces aides sont limitées aux bateaux de plus de quarante tonneaux. Il faut revoir cette règle et faire bénéficier des aides les bateaux de la pêche artisanale.

La réussite de cet effort de modernisation et d'équipement est liée au volume de crédits d'aide dont sera doté chaque année le budget de la mer.

Le développement des emplois par la pêche, les activités économiques liées à la transformation et à la distribution du poisson, l'alimentation des populations, la réduction de notre déficit et les exportations de nos productions exigent une volonté politique et un effort collectif du pays.

J'ai noté avec satisfaction l'augmentation des dotations affectées à l'amélioration des structures de l'industrie de transformation de la production nationale, dont les crédits de paiement sont multipliés par 2,8. Il en va de même des crédits du F.I.O.M., qui progressent de 11,7 p. 100.

Mais la politique de modernisation de la flottille et de valorisation des produits de la pêche ne pourra être conduite avec succès que si l'on assure, dans un premier temps, l'équilibre financier de ces activités. A ce titre le soutien, à compter du 1^{er} janvier prochain, du stockage et de la stabilisation des produits placés sous organisation communautaire est une excellente mesure.

L'inscription au budget de crédits destinés à assurer une modulation du prix du gazole est une mesure positive.

Les moyens techniques contenus dans votre budget sont importants, mais la réussite passe aussi, monsieur le ministre, par la rémunération correcte d'un travail dangereux et difficile, par la mise en œuvre des conditions de sécurité, par la formation professionnelle.

Je me réjouis de l'augmentation de 67 p. 100 des crédits de formation. Je souhaiterais qu'avec ces crédits soit instaurée dans les ports une formation rapide, de type formation professionnelle des adultes, pour des demandeurs d'emploi adultes qui veulent ailer en mer, dont on a besoin sur les bateaux, mais qui n'ont pas actuellement les moyens d'accéder à une formation rapide pour adultes.

Des projets ont été déposés. J'aimerais, monsieur le ministre qu'ils soient pris en considération au niveau de votre ministère ; c'est important.

La sécurité passe par une réforme des seuils de jauge de bateaux. Vous savez que pour rester en deçà de certains seuils, des artifices préjudiciables à la sécurité sont utilisés. Vous avez chargé une mission d'étudier ces problèmes. Il est urgent que des solutions concrètes soient proposées, en concertation avec les professionnels de la pêche et les constructeurs de bateaux.

Je souhaiterais aussi que les crédits prévus pour la société nationale de sauvetage en mer soient augmentés.

Enfin, votre budget voit aussi une revalorisation des pensions, de la couverture sociale des marins et de leurs ayants droit : 24 p. 100 d'augmentation de crédits de l'établissement national des invalides de la marine, c'est bien.

Monsieur le ministre, il y a beaucoup à faire pour la mer, pour les marins, pour l'interprofession. Votre budget va dans ce sens. Il traduit, comme en 1981 et en 1982 une volonté politique ambitieuse, une politique sociale avancée pour les gens de mer. Je tiens à dire ici toute la confiance que vous témoigne le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Beauflis.

M. Jean Beauflis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après les exposés des rapporteurs, dont je reprendrai quelques-uns des points qu'ils ont soulevés, et les interventions de mes collègues, je me contenterai de mettre l'accent sur un des aspects du budget qui a une importance capitale pour notre économie, et en particulier notre commerce extérieur : la politique portuaire.

Les crédits qui lui sont consacrés ont régulièrement baissé ces dernières années. Après la forte augmentation de 1982, nous constatons que l'année 1983 est placée sous le signe de la stabilité et que le budget d'ensemble de la mer, avec 0,74 p. 100 des dépenses de l'Etat, participe lui aussi à la rigueur budgétaire générale, en ne perdant, toutefois, que deux centièmes.

A propos des ports, je regrette, moi aussi, qu'il n'ait pas été possible de faire mieux que l'augmentation prévue de 5,7 p. 100.

En effet, les ports jouent un rôle essentiel dans notre commerce extérieur et les deux tiers de ce commerce extérieur transitent par voie maritime.

En outre, la reconquête des trafics perdus ces vingt dernières années passe par l'amélioration d'équipements qui doivent s'adapter aux trafics nouveaux : vrac solides, conteneurs, marchandises diverses.

Par ailleurs, les ports participent à la vie de tout l'arrière-pays. Je peux témoigner, pour le vivre chez moi, à Dieppe, que quand le port est malade, c'est toute la région qui souffre.

Enfin, les ports sont source du travail ; de leur activité dépendent des dizaines de milliers de salariés et en les dynamisant nous participons à la lutte pour l'emploi.

Actuellement, et cela a été souligné par plusieurs intervenants, 16 millions de tonnes du trafic national, soit 25 p. 100, transitent par les ports étrangers de Hambourg, Anvers ou Rotterdam. Ces détournements sont particulièrement préjudiciables pour les ports de la Manche et de la mer du Nord.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes décidé à vous attaquer à ce problème et les travaux destinés aux ports de Dunkerque, d'Antifer pour la défense contre la mer, du Havre avec le quai multivrac, de Rouen avec l'amélioration des accès, montrent votre détermination. Mais ces efforts sont encore insuffisants si l'on veut fortement réduire ces détournements, et par là même le déficit de notre balance des paiements. Je souhaite vivement que des investissements importants soient programmés en 1984 et je demande que des crédits provenant du fonds spécial de grands travaux soient débloqués à cet effet.

Nous ne pouvons prétendre tout reconquérir, ni reconquérir dans l'immédiat. Les investissements portuaires ne suffisent pas. Bien sûr, nous avons besoin de nouveaux quais multivrac, de nouveaux ports pour navires rouliers, d'aires de stockage nouvelles pour les conteneurs. Mais nous avons besoin en même temps des infrastructures routières, fluviales et ferroviaires permettant d'améliorer la chaîne du transport. La reconquête ne

peut pas être l'objectif du seul ministère de la mer. Elle doit être traitée dans un cadre plus général, celui du Plan. Elle doit tenir compte de la complémentarité qu'il faut développer entre nos ports pour éviter ce que vous appelez, monsieur le ministre, la « concurrence franco-française ».

A ce propos, je me félicite que vous ayez pris l'initiative de la conférence du littoral entre les trois grands ports du Nord. J'ai personnellement souhaité qu'une telle concertation ait lieu entre les ports haut-normands. Vous m'avez fait savoir récemment que vous souteniez cette initiative.

Aujourd'hui, plus de 300 ports dépendent de la seule autorité de l'Etat. Demain 90 p. 100 d'entre eux relèveront de la compétence des régions. Il est indispensable, pour que tous ces ports s'engagent dans une même politique de reconquête et de complémentarité, de prévoir une démocratisation de tous les organismes de gestion des ports, qu'ils soient autonomes ou d'intérêt national ou régional, pour que les élus, les collectivités locales, les organisations de travailleurs puissent participer aux choix, à l'équipement, au fonctionnement dans le cadre de la planification. Je sais que des textes sont en préparation. Je souhaite qu'ils aboutissent au plus vite.

Dans la dernière partie de mon propos, monsieur le ministre, je voudrais mettre en garde ceux qui pensent que la reconquête ne peut se faire qu'au travers de trois ou quatre ports géants. Bien entendu, il faut donner à Dunkerque, à Rouen, au Havre les moyens nécessaires pour lutter contre leurs concurrents européens.

Mais les ports dits secondaires doivent aussi être l'objet de notre attention. Des ports comme Calais, Boulogne, Dieppe peuvent et doivent participer, si on leur en donne les moyens.

En ce qui concerne Dieppe, la présence de deux centrales nucléaires, le fait que le port actuel ne nourra plus recevoir demain de navires des nouvelles générations, le fait que les collectivités départementale et régionale se soient prononcées positivement, me font vous demander de programmer la réalisation de la phase suivante de la plate-forme des graves de mer qui, si elle ne devait rester qu'un quai à cailloux, représenterait un gâchis financier.

Les ports secondaires ne souffrent pas seulement d'insuffisance d'investissements, mais aussi du manque de crédits d'entretien. Ils ne recevront cette année que 3,2 millions de francs. C'est trop juste !

Je ne donnerai qu'un exemple qui illustre très bien ce que je disais il y a un instant : l'insuffisance des dragages a empêché l'autre semaine la venue à Dieppe de deux navires qui iront décharger en Belgique !

Il faut adapter nos ports aux trafics modernes : il suffirait ici d'un dragage plus efficace, là de l'élargissement des passes, comme à Calais ou à Dieppe, ailleurs de la modernisation des techniques de manutention ou de stockage.

En conclusion, monsieur le ministre, il faut à la France une politique portuaire dynamique et audacieuse, et il faut la mettre en place dès maintenant pour être prêts au moment de la reprise internationale.

Cette politique portuaire doit s'inscrire dans le cadre du IX^e Plan en tenant compte des impératifs de la prochaine loi sur le littoral. Elle devra prendre en compte non seulement le rôle essentiel de nos euroports, mais aussi la complémentarité que peuvent jouer les ports secondaires. On ne peut parler des ports en terme de quais, de digues, de postes d'accostage en négligeant l'arrière-pays et en n'intégrant pas la chaîne des transports.

La grande politique portuaire dont notre pays a besoin doit être une des priorités du Plan : l'emploi, l'aménagement du territoire, l'équilibre de notre commerce extérieur sont à ce prix.

Vous avez, monsieur le ministre, toute notre confiance pour mener à bien cette mission capitale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. Louis Le Penec, ministre de la mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après un premier budget de la mer pour 1982 en progression de 30 p. 100 par rapport aux crédits du secteur maritime de 1981, le projet de budget pour 1983, à travers une augmentation globale de 10 p. 100, permet de consolider et même d'améliorer nos moyens d'intervention.

En effet, sur la base d'un taux d'inflation estimé à 8 p. 100, la capacité d'intervention du budget de la mer pour 1983 se trouve totalement sauvegardée.

Les priorités du projet de budget pour 1983 s'articulent autour de deux orientations : faire contribuer de façon significative le secteur de la mer au rééquilibre de nos échanges extérieurs ; sauvegarder et consolider les acquis sociaux des gens de mer.

Les activités maritimes jouent un rôle tout à fait déterminant dans les échanges extérieurs de la France, qu'il s'agisse de la flotte de commerce, dont la balance des frets et passages accuse en 1980 un déficit de 3,5 milliards de francs, ou du secteur des pêches maritimes également déficitaire pour 3,4 milliards de francs.

A l'inverse, le secteur portuaire, malgré un taux de détournement de trafic de 20 p. 100 pour les marchandises diverses, joue un rôle positif dans la balance transport, de même que le secteur de la construction des navires, dont le solde extérieur a été positif de plus de deux milliards de francs durant les quinze derniers mois.

Ces chiffres montrent que les déficits présentés par certains secteurs comme la flotte de commerce et les pêches doivent être corrigés, alors que les excédents dans le secteur des ports et des chantiers doivent être consolidés, afin que l'ensemble du monde de la mer apporte sa contribution au redressement de notre balance extérieure.

A cet effet doivent être poursuivies, et même accentuées, les politiques engagées en 1982 concernant : l'amélioration des positions du pavillon français, la reconquête de notre fonds de commerce maritime portuaire, la consolidation du secteur des chantiers et de la réparation navale et le soutien des pêches maritimes et des cultures marines.

Il convient d'abord d'améliorer les positions du pavillon français.

L'année 1983 sera la deuxième année d'exécution du plan de consolidation de la flotte de commerce française.

A ce titre, les crédits inscrits sont en progression de 9 p. 100 et s'élèvent en valeur absolue à 152,5 millions de francs, auxquels s'ajoutent les crédits liés aux bonifications d'intérêts.

L'année 1982 a permis de constater les premiers résultats du plan de consolidation, puisque, de juillet 1981 à septembre 1982, soit sur plus d'un an, la flotte française s'est stabilisée, alors qu'avant le mois de juillet 1981 elle perdait — faut-il le rappeler ? — un navire par semaine.

Pour le secteur des transports de vrac, les mois qui viennent doivent voir l'arrivée sous pavillon français de gros vraquiers, qui permettront de porter le taux de couverture du transport de minerais notamment de 20 p. 100 en 1980 à 40 p. 100 en 1983.

Par ailleurs, des négociations sont actuellement en cours pour le développement d'une flotte de mini-vraquiers, pour la promotion d'une flotte de navires frigorifiques sous pavillon français, pour le transport, sous notre pavillon national, de dons alimentaires, pour la mise en œuvre de contrats à long terme entre l'armement français et la sidérurgie, enfin pour les transports de produits radioactifs.

Au-delà des aides à l'investissement, ainsi que des aides à l'acquisition de navires d'occasion, la politique de solidarité contractuelle entre chargeurs et transporteurs a montré son efficacité. Elle sera poursuivie.

Il convient ensuite d'accroître la reconquête des trafics maritimes au profit de nos ports.

Au niveau des ports métropolitains, l'effort d'équipement, qui constitue le premier facteur de reconquête du trafic maritime, pourra être poursuivi en 1983 grâce à une progression des autorisations de programme de 10 p. 100, faisant passer la dotation de 324 à 358 millions de francs.

L'évolution de ces crédits permettra la poursuite des opérations en cours, qu'il s'agisse de l'amélioration du chenal de Rouen, de l'achèvement du remodelage du bassin de la Pinède à Marseille, du quai des Mielles à Cherbourg, de la construction d'un quai à Kergroise à Lorient, de l'achèvement de l'extension du port Chef-de-Baie à La Rochelle ou de la poursuite des travaux de la darse de Sète.

La dotation pour 1983 permettra également le lancement d'opérations nouvelles que sont la construction du centre multi-vrac du Havre, annoncée par le Premier ministre lors de sa visite dans ce port, ainsi que la réalisation d'un nouveau quai minéralier à Marseille.

Malgré la progression de 10 p. 100 des autorisations de programme portuaires, M. Denvers a souligné dans son rapport l'insuffisance de l'enveloppe par rapport aux besoins et a évoqué la possibilité de recourir à un financement « fonds grands travaux », pour une opération nécessaire à l'approvisionnement d'Usinor-Dunkerque notamment.

J'ai pris bonne note de cette suggestion. Je dois vous rappeler que le Président de la République, dans son discours de Figeac, a indiqué qu'une prochaine tranche du « fonds grands travaux » serait bientôt examinée. Dans cette perspective, je transmettrai votre demande, avec évidemment, de ma part, un avis favorable.

L'action de reconquête des trafics ne passe pas seulement par la mise en œuvre de crédits d'équipement — et je me fais, en disant, l'écho des dernières préoccupations exprimées par M. le député Beaufils. L'action de reconquête passe aussi par l'aménagement de notre système de tarification et de notre réglementation.

A ce titre, et dans le cadre de la législation actuelle relative à la tarification routière obligatoire, sont étudiées des formules permettant d'assurer aux ports français des conditions de tarification de transport d'acheminement d'un coût analogue à celui mis en œuvre lorsque les trafics passent par des ports étrangers.

Cette mesure devrait connaître les premiers résultats en ce qui concerne les trafics de coton et de laine. De même sera poursuivi l'ensemble des mesures de simplification des opérations portuaires, de telle manière que les conditions de transit dans les ports français soient totalement alignées sur les conditions de transit des ports européens concurrents. Cette politique intéresse tout particulièrement le port de Dunkerque et correspond donc aux préoccupations qui étaient exprimées par M. Denvers.

L'année 1983 devrait connaître les premiers résultats concrets d'une politique de reconquête lancée en 1982 et qui implique un effort continu.

Il convient, en outre, de consolider le secteur des chantiers et de la réparation navale.

Les crédits prévus en 1983 pour la construction navale qui s'élèvent à 1 444 millions, en progression de 9 p. 100 pour ce qui est des autorisations de programme, doivent permettre d'accompagner l'opération de consolidation des chantiers qui devrait être achevée avant la fin de l'année.

Cette opération a pour objectif le renforcement de nos chantiers à travers la création de deux entreprises de construction navale de dimension plus proche de celle de nos concurrents du Sud-Est asiatique, et permettant à nos chantiers d'atteindre une meilleure efficacité en termes de recherche, de prospection commerciale et de productivité.

Dans la mesure où ces deux groupes pourront être constitués avant la fin de l'année, le ministère de la mer engagera avec eux une négociation pour définir une sorte de contrat d'entreprise permettant une globalisation des aides à la construction navale en contrepartie d'engagements en terme de production, d'emploi et de productivité.

Par ailleurs, l'accentuation d'une politique de solidarité entre l'armement et les chantiers doit corriger partiellement, au niveau des plans de charge, l'évolution défavorable de la conjoncture internationale.

Cette politique a déjà connu en 1982 des retombées concrètes comme la commande par la Comex d'un navire support de plongée aux C. N. I. M., la transformation du navire *Ville-de-Bordeaux* au Grand-Quevilly, la commande d'un porte-conteneurs par la C. G. M. à France-Dunkerque, la commande d'une barge élévatrice off-shore par l'entreprise Bouygues aux Chantiers de l'Atlantique.

L'action de solidarité entre armement français et chantiers français sera poursuivie et accentuée en 1983.

M. Christian Bonnet, dans son rapport au nom de la commission des affaires étrangères, a suggéré une démarche conjointe de la Communauté économique européenne auprès d'un certain nombre d'autorités du Sud-Est asiatique. J'ai pris bonne note de cette demande et je verrai la suite concrète qui peut lui être donnée dans les opérations de *dumping* auxquelles nous sommes actuellement confrontés.

Par ailleurs, conscient depuis plusieurs mois que le secteur de la réparation navale allait devoir faire face à une crise extrêmement grave liée à un fléchissement important de la demande de réparation, le ministère de la mer a prévu l'instauration, au titre du budget 1983, d'un mécanisme d'incitation à la fréquentation des formes de radoub.

A la suite des difficultés rencontrées par la réparation navale bretonne, le Gouvernement a autorisé le ministère de la mer à mettre ce dispositif en application de façon anticipée dès le 1^{er} novembre 1982.

Cependant, ce mécanisme d'incitation ne saurait suffire à assurer dans les mois qui viennent la sauvegarde de nos chantiers de réparation navale s'il n'est pas accompagné du développement de la solidarité de réparation des armements à l'égard des chantiers.

A ce titre, j'ai pris bonne note de la remarque de M. Denvers concernant les pratiques d'un certain nombre d'armements français.

M. Charles Miossec. Sous réserve qu'ils ne soient pas sabotés par la C. G. T. !

M. le ministre de la mer. Pardon ?

M. Charles Miossec. Rien !

M. le président. M. Miossec pense tout haut. (Sourires.)

M. le ministre de la mer. Monsieur le président, vous décomptez cette remarque du temps de parole de son auteur. (Nouveaux sourires.)

C'est pourquoi j'ai été amené à rappeler à l'armement que, s'il demandait légitimement à bénéficier de la solidarité des chargeurs dans le cadre de l'action de défense de notre pavillon, il n'était pas moins légitime qu'il accepte un certain niveau de solidarité à l'égard des réparateurs de navires. Je crois que cet appel a été entendu.

En matière de construction navale, M. Duroméa a très légitimement soulevé, dans son rapport, le problème des crédits de recherche. En effet, c'est à travers un effort d'innovation que nous pouvons permettre à nos chantiers de répondre efficacement à la compétition internationale. Je puis lui donner l'assurance qu'une part importante des crédits du fonds d'aide à la recherche et à l'innovation, qui progresse de 15,2 p. 100, sera consacrée à la recherche en matière de construction navale.

Par ailleurs, le CNEOX — le Centre national d'exploitation des océans — a décidé d'orienter une partie de son effort de recherche dans le secteur du génie maritime et de l'ensemble des technologies de maîtrise du milieu marin.

Je réponds de ce fait également aux préoccupations exprimées par M. Denvers.

Il convient enfin de soutenir les pêches maritimes et les cultures marines.

La reconduction en valeur des aides à l'exploitation des pêches maritimes doit permettre en 1983 de prolonger le rétablissement du secteur qui s'est dessiné en 1982.

En effet, l'année 1982 a été marquée par une relativement bonne tenue des cours, qui, liée à l'instauration d'un mécanisme d'évolution modulée des prix du carburant, a permis d'améliorer l'équilibre des exploitations des navires.

Je voudrais insister sur le fait que le mécanisme de modulation du prix du carburant a permis au secteur de la pêche d'atténuer le troisième choc pétrolier qu'a constitué la hausse du dollar.

La progression de 10 p. 100 des crédits d'équipement doit, par ailleurs, permettre, au titre de 1983, d'exécuter la première année du plan pluri-annuel de renouvellement de la flotte de pêche décidé par le Gouvernement et qui se traduit par l'amélioration des mécanismes de financement à la pêche, qu'il s'agisse de la pêche artisanale, qui voit maintenir un système de prêt bonifié à 5 p. 100 alors que les taux du marché financier ont fortement augmenté, ou qu'il s'agisse de la pêche industrielle, pour laquelle le taux de subvention est porté à 20 p. 100.

Sur cette question du plan pluri-annuel de renouvellement de la flotte de pêche, je puis donner l'assurance à M. Duroméa que la dotation de 1983 est compatible avec les perspectives d'investissement en navires prévues pour l'an prochain.

Ces efforts budgétaires prennent toute leur signification au moment où, à l'issue de plusieurs mois de négociations difficiles — je pourrais dire de plusieurs années — j'ai été conduit à donner, au nom de la France, mon accord à une politique commune de pêche acceptée par neuf Etats membres, politique qui garantit intégralement les intérêts des pêches maritimes françaises et assure leur avenir. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

L'accord des neuf Etats membres constituera une bonne base préalable à l'approfondissement des négociations avec l'Espagne et, surtout, au règlement du conflit avec les pêcheurs espagnols, qui a été évoqué aussi bien par M. Christian Bonnet que par M. Lagorce, au nom de la commission des affaires étrangères.

A ce propos, je voudrais dire combien le ministre de la mer a apprécié que la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, mesurant la dimension internationale du secteur des pêches maritimes, ait demandé à donner son avis sur le projet de budget du ministère de la mer.

En effet, la création d'une zone biologiquement sensible dans le secteur des îles Shetland, telle que prévue par le compromis de base proposé par la Commission des communautés européennes, constitue un précédent intéressant, qui devrait pouvoir nous inspirer dans nos négociations concernant le golfe de Gascogne, dont chacun connaît la fragilité.

En ce qui concerne les cultures marines, la reconduction des crédits d'équipement en 1983 doit assurer la poursuite d'une politique active d'aide à l'investissement, et cela d'autant plus facilement que vient d'être publiée une circulaire définissant les nouvelles conditions d'aide dans le domaine des cultures marines.

Consolidé au niveau de la production, le secteur des pêches maritimes devra innover au niveau de la transformation.

En effet, il est tout à fait indispensable que ce secteur contribue à la reconquête de notre marché intérieur et par là même au rééquilibrage de notre commerce extérieur. Il n'est pas, en effet, normal que nous nous trouvions en situation d'exportateur de matières premières pour importer des produits transformés, ainsi que certains intervenants l'ont signalé.

C'est pourquoi, dans le cadre du budget 1983, le ministère de la mer lancera un certain nombre d'actions favorables au développement de l'industrie de la transformation, notamment dans le secteur du surgelé, afin de reprendre un certain nombre de positions sur le marché.

Instrument de reconquête de nos échanges extérieurs, le budget 1983 du ministère de la mer devra également être un outil au service de la sauvegarde des acquis sociaux et de la promotion des gens de mer.

La seconde grande orientation autour de laquelle s'articulent les priorités du budget pour 1983, c'est la sauvegarde et la consolidation des acquis sociaux des gens de mer.

La politique de défense des acquis sociaux et de promotion des gens de mer s'articule elle-même autour de quatre préoccupations : l'amélioration de la formation, la défense de l'emploi, la revalorisation des revenus des plus modestes et le développement de la sécurité.

Il faut d'abord améliorer la formation.

La formation professionnelle est l'une des priorités du budget 1983, puisqu'en termes de moyens, les crédits de paiement qui lui sont consacrés s'accroissent de 67 p. 100. Cette progression importante permettra de prolonger l'effort entrepris en 1982 pour la modernisation des enseignements et la rénovation des locaux scolaires.

La réforme de la formation professionnelle, à l'étude depuis un an, débouchera dès l'an prochain dans le secteur des cultures marines. Elle devrait entrer en vigueur pour le C.A.P. et le B.E.P. dès la rentrée 1983. Dans le secteur de la pêche, des propositions seront présentées dès le premier semestre 1983. Je réponds ainsi aux préoccupations exprimées par M. Porelli et par M. Mauger.

Il faut ensuite défendre l'emploi.

Depuis sa création, le ministère de la mer a eu comme préoccupation majeure la défense de l'emploi. Je me dois d'ailleurs de souligner que l'on n'a pas connu depuis un an, dans le secteur maritime, de licenciements collectifs significatifs.

Bien évidemment, je mesure toute la difficulté de maintenir une telle situation, mais je peux vous assurer que tout sera mis en œuvre pour que cette politique de consolidation de l'emploi soit poursuivie.

Je voudrais cependant rappeler quelques exemples d'actions efficacement menées au service de l'emploi depuis plus d'un an.

Il en a été ainsi au niveau du trans-Manche, qu'il s'agisse de la ligne Bretagne—Angleterre—Irlande ou qu'il s'agisse des emplois de l'armement naval S.N.C.F. qui étaient menacés aussi bien à Dieppe qu'à Dunkerque. Dans tous ces cas, l'emploi a été maintenu et les fonds de commerce sauvegardés.

Je ne vous cache pas, monsieur le rapporteur Denvers, que j'ai apprécié de voir mentionner ce point au niveau de votre rapport.

L'action de sauvegarde a également été conduite avec succès dans le domaine du cabotage pétrolier où un mécanisme de solidarité entre la flotte de cabotage pétrolier et le secteur des importateurs de produits raffinés a permis la sauvegarde d'un certain nombre de navires et d'emplois correspondants.

Dans l'armement de ligne, l'opération de restructuration entre l'armement Martin et l'armement Delmas-Vieljeu a également évité des licenciements collectifs.

L'action de sauvegarde de l'emploi n'a pas seulement concerné la flotte de commerce. Elle a touché le secteur des pêches maritimes qui, en 1982, a connu une situation relativement positive.

Dans le secteur de la construction et de la réparation navale, malgré une conjoncture particulièrement déprimée, tout est actuellement mis en œuvre pour éviter des réductions trop graves de l'emploi.

Cette action de tous les jours, souvent obscure, mais toujours attentive à l'évolution de chaque entreprise, sera bien évidemment poursuivie, en liaison étroite avec les représentants du personnel et avec les membres de la représentation nationale.

J'ajoute, pour répondre à M. le rapporteur Duroméa en ce qui concerne le régime des pré-retraites et notamment celui des dockers, que 1 400 dockers ont pu partir en pré-retraite. Cette opération a été menée dans le respect de la loi de 1947 et même dans le cadre de la caisse de la Cainagod.

Il faut, en outre, revaloriser les bas revenus.

La progression de 24 p. 100 des crédits accordés à l'établissement national des invalides de la marine permettra en 1983 de poursuivre le plan de rattrapage des pensions qui a été mis en place dès le 1^{er} janvier 1982 et qui, sur les sept ans qui viennent, assurera une augmentation moyenne des pensions de 25,7 p. 100, avec des augmentations de 30 à 40 p. 100 pour 70 p. 100 des pensionnés.

C'est la première fois qu'un effort de solidarité aussi important est mis en œuvre en faveur des marins retraités. Par ailleurs, l'action engagée pour l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie.

Il faut enfin développer la sécurité.

Les accidents de mer qui ont marqué l'année 1982 confirment la nécessité de maintenir et d'accroître l'effort en matière de sécurité maritime. C'est ce que permettra le budget 1983 du ministère de la mer.

Cette priorité donnée à la sécurité a sa traduction très concrète au niveau du budget 1983 pour ce qui concerne les crédits de signalisation maritime, les moyens nautiques des affaires maritimes, les investissements dans le secteur des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer — les C.R.O.S.S.

La progression des crédits permettra l'achèvement des centres de Gris-Nez, de Jobourg et de la station radar de Saint-Frioux, la rénovation de l'extension des couvertures radar de surveillance en baie de Seine et en Gironde.

Le fait que depuis plus de deux ans les côtes françaises aient été épargnées par les sinistres pétroliers ne doit pas entraîner un climat factice de sécurité. Sans méconnaître les améliorations apportées au contrôle de la circulation des navires dans les zones sensibles, un accident demeure toujours possible.

Dans les domaines de la prévention et du contrôle, un effort soutenu est plus que jamais nécessaire. Nous savons, en particulier, que les dispositifs actuellement en place au large d'Ouessant, des Casquets et de l'entrée dans le Pas-de-Calais ne sont pas totalement satisfaisants.

Nous avons proposé à l'Organisation maritime internationale en 1979, conjointement avec les Britanniques, une modification de l'ensemble du dispositif qui, au large d'Ouessant en particulier, permette d'écarter les rails pour dégager, en cas d'incident de navigation, le temps nécessaire à la mise en place des moyens d'intervention destinés à prévenir la dérive d'un navire en avarie vers nos côtes. La présence d'un amer susceptible de permettre aux navires de recalculer leur navigation et d'emprunter le rail avec toutes les garanties de précision est apparue indispensable. Cet amer, baptisé Aide majeure à la navigation, sorte d'immense phare, sera situé à 25 milles au sud-ouest de l'île d'Ouessant. Il a fait l'objet dernièrement d'une prise de décision et d'un exposé technique par le ministre.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de l'urgence de sa réalisation, j'ai décidé de réaménager les dotations prévues au projet de budget pour affecter, dès 1983, 50 millions de francs pour la réalisation d'une première tranche de travaux de l'Aide majeure.

Je crois répondre aux préoccupations légitimes de M. le rapporteur Denvers en affirmant que l'Aide majeure d'Ouessant sera financée grâce à l'enveloppe de 160 millions de francs de crédits prévue pour la police et la signalisation maritime en 1983, sans que cela conduise à reporter des opérations essentielles.

La reconquête des échanges extérieurs maritimes et la consolidation des acquis sociaux passent en dernière analyse par un effort important d'innovation.

C'est en effet en accélérant l'effort de recherche et d'adaptation de nos structures de production que nous pourrions répondre positivement à une crise internationale qui s'accroît.

Cet effort de recherche et d'innovation trouvera dans le projet de budget pour 1983 du ministère de la mer et du ministère de la recherche et de l'industrie un support important puisque les crédits d'investissement de l'institut scientifique et tech-

alque des pêches maritimes progressent en crédits de paiement de 58 p. 100 et ceux du centre national d'exploitation des océans de 45 p. 100.

Par ailleurs, afin de rendre plus efficient notre appareil de recherche dans le domaine maritime, une réflexion a été engagée sur le regroupement des moyens consacrés à la recherche dans le domaine des ressources vivantes.

Ce regroupement devrait mettre fin à des querelles de frontières et rendre plus efficient le rôle des professionnels dans la définition de la politique de recherche.

L'efficacité d'un ministère se mesurera demain autant au niveau de ses administrations locales que de son administration centrale; c'est pourquoi un effort budgétaire tout particulier devait être engagé à leur profit.

Pour ce qui concerne les services extérieurs du ministère de la mer, cet effort se traduit par une augmentation de crédits de 78 p. 100 pour 1983. Cette augmentation témoigne, par son ampleur, de notre ferme volonté d'améliorer le fonctionnement de ces services au moment où ils vont devoir s'adapter à la décentralisation et répondre avec efficacité aux demandes des collectivités locales.

Ces moyens accrus faciliteront la restructuration des services territoriaux avec la création de directions départementales des affaires de la mer et l'augmentation du nombre des directions régionales des affaires maritimes.

Enfin, la création d'un corps de catégorie A civile des services extérieurs, souhaitée depuis de nombreuses années par les personnels civils, répond à leur légitime souci de promotion. Il renforcera les moyens d'encadrement de nos services locaux.

Messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, au bout de quinze mois d'exercice des responsabilités, il a été possible de mettre en place un nouveau ministère, d'en assurer la pleine et entière insertion au sein de l'appareil d'Etat et de définir, grâce à cette nouvelle structure, une politique globale et cohérente de la mer.

Cette politique doit être faite de continuité et de persévérance. C'est pourquoi le projet de budget pour 1983 ne marque aucune rupture par rapport aux actions engagées en 1982, mais traduit au contraire un approfondissement, voire une croissance dans l'effort, afin de satisfaire la légitime ambition maritime de la France.

Dans une telle voie, le ministre de la mer a la conviction d'être assuré de l'appui éclairé de votre assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la mer. Un certain nombre de questions m'ont été posées tant par les rapporteurs que par les orateurs.

Nombreux ont été ceux qui m'ont interrogé sur le montant de la subvention accordée à la société nationale de sauvetage en mer.

En réponse aux observations des trois rapporteurs, M. Denvers, M. Christian Bonnet et M. Duroméa, en réponse aussi aux questions posées par M. Baudouin, M. Hamel et M. Peuziat, et voulant, en votre nom à tous, remercier les sauveteurs bénévoles de la société nationale de sauvetage en mer de leur efficacité et de leur courage, j'indique que le Gouvernement est disposé à révaloriser, plus que cela n'était prévu dans le projet de budget, les subventions de fonctionnement et d'investissement versées à la société nationale de sauvetage en mer. Un amendement du Gouvernement sera déposé à cet effet avant le terme de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances. (Applaudissements.)

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre de la mer. M. Porelli a posé un certain nombre de questions auxquelles je répondrai succinctement.

Le projet de budget pour 1983 prévoit bien que le quai de la darse 3 dans la zone portuaire de Port-Saint-Louis-du-Rhône sera réalisé en 1983.

En ce qui concerne les chantiers navals et industriels de la Méditerranée, je confirme mes déclarations précédentes: il n'est pas question de démantèlement du groupe des C.N.I.M. à La Seyne. J'ai d'ailleurs tenu à ce que la nouvelle société de construction navale en cours de constitution entre les chantiers du nord et du midi garde le contrôle majoritaire des activités terrestres des constructions navales et industrielles de la Méditerranée.

M. Porelli s'est par ailleurs préoccupé des liaisons maritimes entre la Corse et l'Italie, assurées par un armement étranger. Il est exact que la société nationale S.N.C.M. a pour première mission d'assurer la continuité territoriale entre le continent et la Corse; sa flotte et ses obligations de service sont conçues

en fonction de cet objectif premier. Des études sont toutefois menées pour vérifier si un service français vers l'Italie pourrait être viable.

En ce qui concerne le développement des cultures marines à Saint-Louis-du-Rhône, notre attention avait déjà été appelée sur les possibilités de production de naissains dans l'anse de Carteau. Les nouvelles limites du port autonome de Marseille tiennent compte des possibilités de pêche et de culture marine dans cette anse. Je suis pour ma part favorable au principe d'une telle installation, dont les conditions techniques particulières font actuellement l'objet d'une mise au point détaillée qui permettra de prendre une décision avant la fin de ce mois.

M. Porelli s'est également interrogé, ainsi que M. Bonnet en sa qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères, sur le code de conduite de la C.N.U.C.E.D. Le Gouvernement français adhère à la répartition de trafic selon la clef 40-40-20, telle qu'elle est prévue par le code de conduite des conférences maritimes. Je suis bien décidé à préserver, dans la mise en œuvre de ce code, notre liberté d'appréciation nationale et à en faire un instrument de régulation des trafics et donc de préservation de notre pavillon.

Enfin M. Porelli s'est inquiété de l'insuffisance des quotas de pêche au regard des besoins de la France, dans le cadre des négociations communautaires sur l'« Europe bleue ». Je crois pouvoir dire que la délégation française a montré une très grande fermeté dans la longue discussion qui s'est déroulée à Luxembourg et qui devrait s'achever lundi à Bruxelles pour l'élaboration des quotas de pêche. Les positions françaises ont été arrêtées en très étroite concertation avec les représentants de la profession. Les quotas obtenus par la France correspondent aux capacités de capture de notre flottille de pêche.

M. Hamel a suppléé M. Baudouin, retenu par ailleurs. Je tiens à saluer l'intervention, au demeurant exceptionnelle, d'un homme de la terre sur les questions de la mer. Il y a mis du lyrisme, ce que personne ne songerait à lui reprocher.

M. Emmanuel Hamel. La mer est à la France tout entière !

M. le ministre de la mer. Vos propos, venant d'un terrien, ont d'autant plus de poids, monsieur le député ! (Sourires.)

En réponse à vos questions et aux préoccupations de M. Baudouin, je rappelle que les autorisations de programme seront recouvertes. Il n'y a aucun retard dans le financement des opérations en cours.

S'agissant des aménagements de sentiers de douaniers, j'ai apprécié que M. Baudouin ait marqué son adhésion à cette opération. Je précise qu'on peut gratuitement récupérer le domaine public maritime en faisant tout simplement respecter la loi.

M. Baudouin m'a interrogé sur l'aquaculture. J'aurai l'occasion, avant la fin de l'année, de présenter en conseil des ministres une communication pour bien arrêter notre politique en matière de culture marine. J'ai apprécié aussi qu'il n'ait pas ouvert la querelle entre l'aquaculture dite moderne et l'aquaculture qui serait ancienne. Qu'il ait simplement parlé de culture marine méritait d'être souligné.

S'agissant des conséquences de la suppression du fonds de développement économique et social, je précise qu'un nouveau système de prêts bonifiés par l'Etat a été mis en place dont les taux d'intérêt sont aussi favorables puisque des prêts ramenés à 5 p. 100 seront attribués pour les constructions neuves de bateaux et pour les investissements prioritaires et que des prêts à 11 p. 100 seront accordés pour les autres investissements dans la pêche artisanale.

Les nouvelles ressources qui seront mises à la disposition du Crédit maritime pour effectuer ces prêts viennent d'être définies avec le ministère de l'économie et des finances en liaison avec l'union des caisses de crédit maritime. Ce nouveau dispositif permettra au Crédit maritime de répondre aux besoins de financement des investissements de la pêche artisanale, notamment pour la réalisation du programme pluriannuel d'investissement, dont j'ai indiqué par ailleurs que les crédits correspondants avaient été inscrits au budget.

Pour ce qui est du dossier de la Compagnie générale maritime, je m'étonne que M. Baudouin conteste la légitimité des efforts accomplis en faveur de la C.G.M., alors que j'ai entendu ici même, dans le passé, sur tous vos bancs, de vibrants plaidoyers en faveur de l'effort nécessaire de consolidation de la Compagnie générale maritime. Ces plaidoyers ont été entendus par le Gouvernement et j'estime que nous devrions tous nous en féliciter. En tout cas, je crois pouvoir apporter l'assurance que l'effort consenti en faveur de la C.G.M. ne se fera pas au détriment de l'armement privé dont les crédits, au demeurant, progressent non pas de 0 p. 100, comme on l'a dit, mais de 9 p. 100. Je préfère considérer qu'il y a eu un erreur de lecture.

M. Emmanuel Hamel. En francs constants, cela fait 0 p. 100, hélas ! Au demeurant, je vous remercie, monsieur le ministre, de la courtoisie de vos réponses à laquelle M. Baudouin aurait été sensible, je n'en doute pas.

M. le président. Monsieur Hamel, vous n'avez pas la parole.

M. le ministre de la mer. M. Dupilet a analysé l'action du ministère de la mer depuis sa création. Je reconnais avoir été particulièrement sensible à ses propos.

Il a également évoqué la localisation de la future direction départementale des affaires de la mer du Pas-de-Calais. Je puis lui apporter l'assurance que le projet de décret, qui a reçu l'approbation du comité technique paritaire du ministère de la mer et qui sera prochainement soumis au comité interministériel de l'administration, prévoit cette implantation à Boulogne-sur-Mer.

M. Dominique Dupilet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le ministre de la mer. M. Dupilet s'est interrogé avec MM. Denvers, Duroméa et Porelli sur la liaison fixe sous la Manche. Cette question est encore à l'étude. A cet égard, il me paraît assez prématuré d'interroger les personnes intéressées au maintien des intérêts maritimes sur la Manche.

M. Dupilet s'est également préoccupé de l'information à fournir aux organisations syndicales en ce qui concerne les aides à l'armement. Je peux lui donner l'assurance que toutes les aides que l'on appelle « aides au maintien en flotte », qui sont à l'instruction pour 1982 et dont bénéficieront un certain nombre d'armements, feront l'objet, avant la fin de l'exercice, d'un tableau récapitulatif qui sera adressé aux représentants des organisations professionnelles, celles des marins comme celles des armateurs. Cette décision avait été prise l'an dernier, car il me semblait indispensable que soit connue la destination de l'argent public.

MM. Dupilet, Denvers et Porelli ont évoqué le problème de la consolidation de notre fonds de commerce et celui de la sauvegarde de l'emploi, notamment en matière portuaire. Il convient de reconquérir des parts de trafic, mais sous certaines conditions d'équilibre et de bonne productivité. S'agissant du dossier Trans-Manche, je suis prêt à étudier au niveau de l'organisation des armements toutes les formules qui permettraient d'atteindre un tel objectif.

Enfin, M. Dupilet s'est interrogé sur l'avenir de la pêche industrielle et de la pêche semi-industrielle à Boulogne. La pêche industrielle boulonnaise a connu un redressement certain au cours de l'année 1982 puisque son chiffre d'affaires a augmenté, en raison notamment d'une limitation des charges due à la modulation du prix du gazole. La mise en place du programme pluriannuel d'investissement et la garantie d'accès donnée aux grands navires devraient se traduire très rapidement — je pense dès l'année 1983 — par des investissements nouveaux dans ce secteur de la pêche industrielle boulonnaise.

Pour ce qui est de la pêche semi-industrielle, dont je sais combien elle souffre actuellement d'une réduction des ressources dans le sud de la mer du Nord, une aide particulière va être mise en place pour sauvegarder la flottille boulonnaise de pêche semi-industrielle. Une réflexion est d'ailleurs actuellement engagée avec la profession et les élus afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour assurer le maintien et le redressement de cette flottille.

M. Mauger s'est préoccupé du financement des bateaux de moins de douze mètres. Le programme pluriannuel d'investissement qui va être publié dans les prochaines semaines sous forme de circulaire interministérielle définira avec précision le régime d'aide de l'Etat à la construction de ce type de bateaux.

Les subventions attribuées aux bateaux de moins de douze mètres seront d'un montant égal à celles accordées aux bâtiments d'une taille supérieure. Cela représente une amélioration très sensible par rapport au régime antérieur.

M. Pierre Mauger. Très sensible !

M. le ministre de la mer. Cependant, pour tenir compte des nécessités des ressources en poissons en zone côtière, ces aides seront strictement réservées aux unités qui se consacrent à des pêches sélectives — je pense aux ligneurs et aux caseyeurs, par exemple — à l'exclusion du chalutage.

M. Pierre Mauger. Entièrement d'accord !

M. le ministre de la mer. Pour tenir compte des particularités locales de ce type de pêche, les critères d'attribution seront définis au niveau des commissions régionales de modernisation. J'ai noté, par ailleurs, que vous étiez soucieux de voir traités rapidement les dossiers qui peuvent être soumis à de telles commissions.

M. Mauger s'est également préoccupé de l'intervention du F. E. O. G. A. Les règlements de marché qui seront mis en œuvre par la Communauté économique européenne au 1^{er} janvier 1983 n'entraîneront pas de réduction de l'intervention financière de ce fonds. Mais les nouvelles modalités d'intervention ont pour objet de réduire les retraits de poisson qui aboutissent à des destructions — et, pour tout dire, à un gâchis dommageable — et de faciliter la stabilisation des produits qui restent ainsi destinés à la consommation humaine. Je me réjouis que la Communauté économique européenne ait eu ce souci.

La desserte de l'île d'Yeu qui est assurée, à mon avis, dans des conditions satisfaisantes, par un service maritime du département de la Vendée, vient d'être dotée d'un navire neuf.

La loi sur la décentralisation va confier aux départements les dessertes maritimes d'intérêt local et c'est dans le cadre de cette loi que devront être examinés les problèmes d'amélioration.

Pour ma part, je suis toujours disposé à aider dans la recherche d'une solution ceux qui rencontrent des problèmes de côte de place. J'aurai sans doute l'occasion, dans les deux mois qui viennent, de me rendre dans cette île et je ne doute pas que ce problème sera soulevé à nouveau.

M. Mauger a également demandé que les pensions de retraite allouées à l'âge de cinquante ans rémunèrent toutes les annuités acquises, sans limitation de leur nombre. La situation financière de l'établissement national des invalides de la marine est en équilibre très précaire. Or un décalage de pensions liquidées avant cinquante-cinq ans entraînerait pour l'établissement national une dépense supplémentaire immédiate de l'ordre de 300 millions de francs. Ce n'est pas envisageable actuellement. Mais des études sont en cours pour déterminer dans quelles conditions l'âge de la retraite pourrait être avancé au profit des seuls marins ayant exercé des activités maritimes particulièrement pénibles.

Pour ce qui est de la prise en compte pour les retraites des périodes de scolarité dans les écoles d'apprentissage maritime, je rappelle qu'à ce jour aucun régime d'assurance vieillesse n'intègre dans le calcul des pensions les périodes de scolarité qui correspondent à un cursus normal. Seules sont retenues celles qui donnent lieu à un versement de rémunération — et je pense au régime des grandes écoles.

Pour l'instant, il n'est donc pas envisagé de modifier le régime actuellement en vigueur. En revanche, sont prises en compte pour le calcul des pensions les périodes de scolarité qui sont effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue et donnant lieu à rémunération et à versement de cotisations par l'employeur et l'Etat. C'est le cas de diverses formations qui sont dispensées dans les écoles d'apprentissage maritime et dans les écoles nationales de la marine marchande.

M. Peuziat s'est préoccupé des problèmes de formation, notamment de formation accélérée en matière de pêche. J'ai engagé une réforme de la formation maritime, particulièrement au niveau de la formation initiale. Il convient de la renforcer, tant au niveau technique qu'au niveau des connaissances de base, afin d'aboutir à des qualifications équivalentes à celles fournies par l'enseignement technique.

L'ensemble de la profession s'est prononcée en faveur d'une formation plus poussée des marins. Donc, la suggestion qui est faite d'une formation accélérée et limitée tendrait, je le crains, à encourager une sorte de formation au rabais qui irait à l'encontre des orientations et des réformes en cours.

Je comprends certes cette préoccupation d'efficacité à court terme de la formation, mais il n'en demeure pas moins qu'un certain équilibre reste à trouver. Pour ma part, je suis disposé à poursuivre la discussion sur cette question, mais en tenant compte des priorités que nous avons définies.

M. Peuziat s'est également penché sur le problème posé par l'utilisation de la jauge comme critère d'appréciation pour l'application de la réglementation maritime. Comme il le souligne à juste titre, on peut penser que l'utilisation de ce critère pour fixer les seuils d'application et d'exonération en matière de cotisations sociales a des effets sur la conception des navires. Un groupe de travail auquel sont associés les professionnels a été mis en place au ministère de la mer afin d'établir les mesures qui devraient être prises pour échapper à ces contraintes. Il faut dès à présent rappeler que l'éventuelle mise en place d'un nouveau dispositif de fixation des seuils d'exonération ne pourra se faire qu'à ressources constantes pour l'établissement national des invalides de la marine.

MM. Peuziat, Mauger et Duroméa se sont demandés si le montant des crédits ouverts en 1983 au titre des subventions d'équipement à la flotte de pêche permettront de satisfaire les nombreuses demandes qui émanent des pêcheurs artisans.

En 1982, 33 millions de francs d'autorisation de programme ont été affectés aux directions des affaires maritimes pour leur permettre de soutenir des projets de construction de navires artisans. La dotation pour 1983, qui atteint 38,8 millions de francs — soit une augmentation de 17,6 p. 100 — devrait permettre de satisfaire les demandes de construction des navires artisans prévues par le plan pluriannuel qui a été élaboré en totale concertation avec les professionnels.

M. Beaufils, partageant le souci de M. Porelli, s'est préoccupé des mesures envisagées en matière portuaire, notamment en ce qui concerne la démocratisation des conseils d'administration des ports autonomes. Depuis quelques jours, j'ai soumis à la concertation un projet de réforme de la composition de ces conseils. Ce projet prévoit, tout en maintenant l'effectif de vingt-quatre administrateurs, que les représentants des collectivités locales bénéficieraient de quatre sièges au lieu de deux et que ceux des travailleurs des ports s'en verraient attribuer cinq contre deux précédemment.

Une répartition des sièges qui reposerait uniquement sur trois catégories — représentants de l'Etat; représentants des salariés de l'entreprise; représentants des usagers — pourrait être valable pour certaines entreprises nationalisées, mais elle ne correspondrait pas à la spécificité de l'établissement public qu'est un port autonome. Cela étant, je suis, pour ma part, confiant dans la consultation en cours. Elle me permettra de recueillir, dans les prochaines semaines, des avis autorisés et diversifiés sur ce sujet.

M. Beaufils s'est également préoccupé de la reconquête des trafics. La politique que j'ai engagée à cet égard ne passe pas uniquement par des crédits d'équipement, elle passe aussi par des actions sur les tarifs passagers, sur les tarifs des transports intérieurs. Nous enregistrons des progrès dans ce domaine.

Par ailleurs, je continue à suivre quotidiennement l'évolution de la situation de l'emploi dans le port de Dieppe, qui a été et continue à être confronté à des difficultés.

Les ports secondaires, notamment celui de Dieppe, ne seront pas sacrifiés par la politique que nous avons engagée et que nous allons continuer à mener.

Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir permis de répondre de façon aussi complète aux différents intervenants. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je ne vous ai rien permis du tout, monsieur le ministre. Vous en avez profité ! (Sourires.)

Alors que j'avais demandé aux orateurs de respecter leur temps de parole, je constate que vous avez presque triplé le temps imparti au Gouvernement pour l'ensemble de ce budget.

Nous en arrivons maintenant aux questions.

Les groupes interviendront à tour de rôle dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République; groupe socialiste.

Je rappelle que l'auteur de la question dispose de deux minutes.

Dans l'intérêt du débat, je me permets d'insister auprès des intervenants afin qu'ils respectent strictement ce temps de parole et je demande à M. le ministre de répondre avec la plus grande concision à chacune des questions, d'autant qu'il a déjà répondu par avance à nombre de celles qui vont lui être posées maintenant. (Sourires.)

Pour le groupe du rassemblement pour la République, la parole est à M. de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, vous comprendrez que le député de Royan et de Marennes vous entretienne des problèmes ostréicoles.

Les ostréiculteurs veulent être assurés que des activités incompatibles avec les leurs ne seront pas autorisées dans l'espace où ils travaillent.

Ils veulent également être formés. Pour ce faire, il faut créer un laboratoire d'aquaculture et une école ostréicole.

Enfin, les ostréiculteurs veulent être rassurés sur l'avenir du régime des cessions. En effet, un projet, tout en autorisant les cessions à titre familial, s'apprête à interdire les cessions à titre professionnel. Cela est très dangereux, monsieur le ministre. Ainsi, un ostréiculteur qui n'a pas de fils ne pourra obtenir une juste indemnisation pour les frais qu'il a engagés afin d'améliorer son installation ou aménagement des dégorgoirs ou des cultures surélevées.

Je sais bien que le domaine public appartient à l'Etat, mais vous allez ainsi priver un ostréiculteur des justes indemnités auxquelles il a droit. En tout cas, c'est une fausse logique que de croire que l'installation sera forcément reprise par un jeune.

Je vous demande de rassurer les intéressés sur le régime des cessions, non seulement sur le plan familial, car il ne faudrait pas que la cession se limite à une seule génération, mais aussi sur le plan interprofessionnel. Si l'ostréiculteur n'a pas d'enfant, vous commettriez une iniquité en refusant de perpétuer le régime de cession entre professionnels, et cela ne correspondrait pas à l'idée que l'on se fait de vous.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député, lorsqu'un conchyliculteur cesse son activité et abandonne, par conséquent, les parcelles qu'il occupe sur le domaine public maritime, il est légitime qu'il reçoive de son successeur une indemnité qui représente la valeur des biens laissés en place et la part non amortie des travaux d'amélioration qu'il a entrepris.

Ce droit lui est formellement reconnu par le projet de décret qui est actuellement en cours d'examen devant le Conseil d'Etat et qui fixera le nouveau régime d'exploitation des cultures maritimes. Les arrêtés d'application du décret définiront les modalités pratiques de cette règle, notamment par la mise en place de commissions d'évaluation.

Le régime nouveau entend cependant limiter les conditions d'application de ce droit pour mettre fin aux pratiques actuelles qui conduisent trop souvent le cédant à surévaluer de manière excessive l'indemnité exigée du cessionnaire. Cette indemnité n'a plus aucun rapport avec la valeur réelle des biens et il se crée ainsi un marché occulte qui n'est plus accessible qu'aux seuls professionnels déjà nantis cependant qu'il décourage les jeunes candidats à l'entrée dans la profession.

Nous avons voulu qu'il ne soit plus possible à l'avenir, à travers la pratique des dessous-de-table, de vendre le domaine public maritime. Je suis persuadé de trouver, dans cette assemblée, une unanimité sur une telle orientation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jean de Lipkowski. Vous faites une erreur, monsieur le ministre !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Poignant.

M. Bernard Poignant. Monsieur le ministre, ma question sortira quelque peu du cadre de la discussion budgétaire. Elle concernera les difficultés que nous avons avec l'Espagne, notamment du fait du non-respect par ses marins de la réglementation en vigueur.

De nombreuses infractions sont commises dans le golfe de Gascogne. De fréquents accrochages y ont lieu entre nos marins et les marins espagnols, notamment à cause des palangriers qui « stationnent » sur des zones de pêche et qui, de ce fait, les monopolisent. Cette situation inquiète nos professionnels qui aimeraient connaître votre opinion sur cette affaire.

D'ailleurs les Espagnols ont entrepris de contourner, en battant pavillon britannique, les contraintes relatives au droit de pêche dans les eaux communautaires. Depuis quelques années, cette situation suscite de légitimes inquiétudes dans le milieu des professionnels de la mer — en particulier dans la perspective d'un élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne.

Monsieur le ministre, quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour porter remède à cet état de fait qui, s'il se prolongeait, nuirait gravement à nos pêcheurs ?

M. Jean-Yves Le Drian. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député, les activités que vous déplorez dans le golfe de Gascogne préoccupent également M. Mauger.

D'abord pour mettre un terme au conflit avec les palangriers espagnols, la France a pris l'initiative de demander à la commission de la Communauté européenne, pour l'année 1983, une modification du règlement fixant les conditions d'activité des navires espagnols dans les eaux communautaires. A ma demande, un groupe de travail, auquel participent mes services, s'est réuni à Bruxelles la semaine dernière. Il doit aboutir à des dispositions ayant pour effet de réduire le nombre des palangriers espagnols dans l'ensemble des eaux communautaires.

S'agissant des navires de pêche passant sous pavillon britannique, j'ai entrepris des démarches auprès du ministre britannique responsable des pêches, mais aussi auprès du commissaire compétent à Bruxelles. Le Royaume-Uni s'est engagé à mettre un frein à de telles pratiques préjudiciables aux pêcheurs de la Communauté, donc aux pêcheurs britanniques.

Les limitations réglementaires apportées par la Grande-Bretagne ont déjà permis d'arrêter depuis quelques mois le développement du passage sous pavillon britannique.

Le Royaume-Uni s'est d'ailleurs déclaré prêt à mettre en œuvre toute solution qui permettrait de régler cette question à l'échelon communautaire. Au demeurant, la mise en place d'une politique des quotas nationaux de pêche rendra nécessaire une définition plus claire du rattachement des unités de pêche à chacun des Etats membres.

Pour ce qui est de l'adhésion de l'Espagne à la C. E. E., les négociations sur le volet pêche ne se sont pas encore engagées. Or la définition d'une politique commune de la pêche est un des préalables indispensables.

Les possibilités offertes par les règlements communautaires d'une gestion rationnelle de certaines zones biologiquement sensibles, comme le Nord de l'Ecosse, devraient permettre, le jour venu, de trouver une solution spécifique pour le golfe de Gascogne. De toute façon, faut-il le rappeler, une période transitoire suffisamment longue sera indispensable pour que l'Espagne adapte sa flotte aux possibilités de pêche dans la Communauté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Menga.

M. Joseph Menga. Monsieur le ministre, mes questions portent essentiellement sur le chapitre consacré aux ports maritimes.

J'ai noté avec une vive satisfaction l'inscription dans votre projet de budget de la construction d'un quai multivrac et de l'achèvement des travaux de défense contre la mer dans la zone de stockage d'Antifer. Cette mesure est la concrétisation des promesses que vous avez faites lors de votre passage au Havre. Je tiens, une nouvelle fois, à vous en remercier.

J'espère, comme bon nombre des acteurs économiques du Havre, que cette construction préfigure l'implantation sur le site havrais d'une usine de démonstration de gazéification du charbon, annoncée par M. le ministre du budget le 29 janvier dernier.

J'approuve pleinement l'idée que vous avez lancée à Rouen d'une conférence interrégionale des ports. Cette conférence devrait, à mon avis, tenir compte des éléments suivants : pouvoir réel, primauté de l'économique, et représentativité de l'ensemble des composantes de la communauté portuaire régionale.

Dans cette perspective, ne pourrait-on pas, dans un premier temps, « impulser » des actions naturelles, logiques, de concertation et de coordination à l'échelon des ports normands ?

Cette coordination, qui porterait sur des points précis et concrets, aurait le mérite d'enclencher un mécanisme permettant à terme de déboucher sur les grands débats qui pourront s'instaurer au niveau d'une conférence interports.

Je pense notamment à la réorganisation du contrôle de la navigation intégrant les moyens des ports et des antennes du CROSS ; à une liaison informatique entre capitaineries en vue de créer un fichier commun « navires » ; à une normalisation des statistiques ; enfin à une mise en commun des moyens hydrographiques.

Je souhaite également appeler votre attention sur deux problèmes économiques qui me semblent fondamentaux.

Depuis de nombreuses années, nous assistons à un désengagement de la part de l'Etat au regard de l'obligation qui lui est faite, par la loi d'autonomie, d'entretenir les ouvrages et les voies d'accès aux ports.

Quelles possibilités d'interventions vos services envisagent-ils ? Dans quelles conditions ?

En outre, il m'apparaît fondamental de parvenir à capter des investissements privés liés à l'effort consenti par l'Etat en matière d'aménagements portuaires, dont l'importance me semble primordiale pour l'avenir du port et des Havrais.

Nous voyons, par exemple, des ports étrangers concurrents être dotés de nouveaux équipements. C'est ainsi qu'un grand port d'un de nos pays voisins est doté d'une nouvelle écluse. On y a mis en service un nouveau bassin équipé de trois kilomètres de quais. Dans ce même pays, des investissements de plus de 5 milliards de francs sont effectués pour créer un nouveau site portuaire.

Il est essentiel que l'effort d'équipement des ports français s'accroisse afin que la capacité et la productivité de nos équipements nous permettent de conserver notre compétitivité.

Chacun doit, dans le respect mutuel, jouer le jeu.

S'agissant du respect des statuts portuaires, ne pensez-vous pas que les investissements privés devraient être encouragés par des mesures d'accompagnement garantissant la rentabilité des infrastructures mises à disposition ?

M. le président. M. Menga, vous avez déjà posé plusieurs questions.

Tout à l'heure, vous ne vous plaindrez pas si la réponse du ministre de la mer est longue. (Sourires.)

M. Joseph Menga. Monsieur le président, encore une minute ! (Sourires.)

M. le président. Vous avez déjà parlé quatre minutes.

Veuillez abréger, monsieur Menga, la suite de votre propos.

M. Joseph Menga. Monsieur le ministre, les investissements contribuent au maintien de l'emploi et à la lutte contre le chômage. Ainsi, au Havre, on considère que la construction de la nouvelle écluse, qui constitue pour nous une priorité dans le cadre du IX^e Plan, sauvegardera, à terme, l'emploi de 2 000 personnes et engendra un chiffre d'affaires de 200 millions à 300 millions de francs qui seront répartis localement sous forme de versements de salaires et d'investissements.

Pour terminer (sourires) je tiens à souligner combien certains projets qui me tiennent à cœur mériteraient d'être encouragés. Je veux parler essentiellement de l'effort consenti en faveur de l'accueil aux marins. Toute mesure se rapportant à leurs loisirs, aux services administratifs ou à leur transport à terre entre le quai et la ville mérite d'être encouragée.

Dans cet esprit, et dans un esprit de complémentarité avec d'autres ports, l'aide médicale aux marins, dont certains Havrais ont fait leur vocation, doit être dynamisée.

Enfin, il me paraît nécessaire de continuer à promouvoir l'idée et la réalisation d'un musée maritime au Havre, afin de préserver le patrimoine des professions maritimes et portuaires, reflet d'un récent passé ayant forgé le destin de la ville dont je suis l'élu ainsi que de sa région. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mon cher collègue, je vous remercie pour la précision de vos questions. (Sourires.)

La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur Menga, j'ai pris bonne note de votre souci de coordination interports.

Après avoir pris avec les ports de la région du Nord une initiative analogue, je confirme ma volonté de faire la même chose pour les ports normands. D'ailleurs j'ai pris aussi l'initiative d'inviter à une réunion de travail tous les présidents des conseils régionaux des régions littorales au mois de novembre afin de préparer les orientations du IX^e Plan.

S'agissant du musée maritime du Havre, une action de soutien est en cours d'examen à l'échelon interministériel pour 1983. Je suis en mesure de vous annoncer que, compte tenu de l'urgence de la protection des œuvres déjà rassemblées par le musée — on m'y a sensibilisé lors de ma visite au Havre — le ministère de la mer apportera dès l'an prochain un concours financier à l'association gestionnaire du musée.

Vous vous êtes également préoccupé de l'obligation de l'Etat d'entretenir les accès portuaires. J'ai pris note de votre souci. L'Etat doit prendre en charge notamment les dépenses d'entretien des accès aux ports autonomes. Nous n'entendons pas remettre en cause, je tiens à vous le confirmer, cette obligation de l'Etat. L'extension de nos capacités portuaires peut être de nature, il est vrai, à entraîner un allourdissement de la charge de l'Etat. Il n'en est que plus nécessaire de rechercher la meilleure adéquation possible avec les nécessités objectives de l'exploitation portuaire. C'est sur cette base qu'a été fixée la dotation budgétaire pour 1983.

S'agissant de l'aide médicale aux marins, après une très large concertation, une circulaire interministérielle va prochainement restructurer et développer l'aide médicale en mer. Le S.A.M.U. du Havre est inclus dans ce dispositif. En outre, le dernier comité interministériel de la mer a chargé le ministère de la santé de réexaminer la question du financement de ces interventions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Evin.

M. Claude Evin. Monsieur le ministre, vous venez de rappler votre objectif pour la construction navale française.

Le regroupement de certaines grandes entreprises semble, en effet, une solution opportune pour « optimiser » nos capacités de production et consolider ainsi la construction navale. La volonté que vous avez manifestée a permis le regroupement des chantiers de Dunkerque, de La Seyne et de La Ciotat. Mais la constitution de l'autre groupe tarde.

Or les préoccupations sont vives dans la région de la Basse-Loire, quant à l'avenir des chantiers navals à Nantes et à Saint-Nazaire.

Les travailleurs et la population sont, en effet, très sensibles à l'avenir de l'industrie navale de cette région car elle emploie directement 7 000 personnes environ réparties entre Alsthom-Atlantique et Dubigeon-Normandie.

La situation de cette dernière entreprise est particulièrement préoccupante en raison de l'insuffisance du plan de charge et de l'absence de perspectives de commandes.

En outre, les travailleurs de l'usine de Montoir-Sud, établissement d'Alsthom-Atlantique, n'ont pas encore tous été reclassés.

Pouvez-vous indiquer, monsieur le ministre, les mesures que vous comptez prendre pour sauvegarder le chantier de Nantes ?

Quelles sont vos intentions en ce qui concerne le rapprochement entre Dubigeon-Normandie et Alsthom-Atlantique ?

Enfin, pouvez-vous ce soir nous préciser où en est ce projet de regroupement entre ces deux chantiers ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député, dans mon intervention générale, j'ai déjà indiqué en quoi les chantiers navals constituent un secteur indispensable pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique, notamment dans la région de Basse-Loire.

Cette situation est illustrée par le fait que les chantiers de l'Atlantique reprennent 170 personnes appartenant à l'usine de Montoir-Sud. Voilà qui démontre que, malgré la crise, on ne saurait considérer, au nom d'une certaine fatalité, que le secteur de la construction navale est condamné dans les pays d'Europe et voué à la disparition.

La crise s'accroît, il est vrai. Actuellement, on assiste à une raréfaction extrême des commandes et la concurrence des pays d'Asie est plus vive. Dans ces conditions, ma préoccupation, en ce qui concerne les chantiers navals, reste le maintien de l'outil.

La situation du chantier de Nantes, dont vous avez parlé, me préoccupe grandement. A certains égards, elle est comparable à celle que nous avons connue au cours du mois de février dernier. A cette époque, j'avais promis que des commandes seraient passées pour maintenir l'emploi dans ces chantiers. Depuis, les commandes du G. I. E. dragage, ainsi que celles de la S. N. C. F. ont permis d'éviter une rupture de charge qui aurait été catastrophique.

Néanmoins, la situation du chantier demeure fragile. Je puis vous assurer que mon ministère fera tout ce qui est dans son pouvoir pour qu'arrivent très rapidement d'autres commandes, actuellement négociées.

Mais, au-delà de ce cap difficile, qu'il s'agit de passer, mon objectif à plus long terme est de consolider les structures du chantier de Nantes. Sa taille relativement petite le rend très vulnérable aux aléas de la conjoncture.

Dans cet esprit, j'ai demandé à Alsthom-Atlantique et à Dubigeon-Normandie d'étudier les modalités d'un rapprochement. Le chantier nantais serait certainement moins fragile s'il était appuyé sur un groupe puissant. L'opération comporte également des avantages pour le chantier de Saint-Nazaire. L'ensemble Nantes-Saint-Nazaire constituerait ainsi un groupe comparable à celui que forment Dunkerque, La Seyne et La Ciotat. Le chantier de Nantes peut, en outre, faire bénéficier Saint-Nazaire de son savoir-faire pour la construction des cars ferries et des sous-marins. De plus, un chantier naval s'appuyant sur deux établissements aurait me semble-t-il une plus grande souplesse.

Je voulais vous fournir l'assurance que les opérations de restructuration conduites avec les chantiers navals répondent bien à un souci de consolidation de notre industrie navale. Les pourparlers sont en cours. Ils se sont déroulés normalement jusqu'à présent. Très bientôt, ils devraient connaître un aboutissement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Becq.

M. Jacques Becq. Monsieur le ministre, la mer est notre cinquième continent. Or elle est sous-exploitée mais votre projet de budget témoigne de votre volonté de reconquête.

La pêche côtière artisanale reste très importante, notamment dans la Somme où elle est orientée vers la crevette et le poisson plat — carrelets, soles, limandes — abondants dans notre estuaire. Les patrons-pêcheurs n'embarquent plus, depuis l'augmentation du fuel, que deux ou trois hommes au lieu des quatre ou cinq, car la rétribution se fait à la p. r. t.

Il devient de plus en plus difficile à ces artisans-pêcheurs de faire construire un bateau et de le faire réparer. Nos deux ports du Crottoy et du Hourdel, abandonnés des pouvoirs publics depuis des décennies, ne possèdent plus aucun chantier naval. Les pêcheurs doivent aller à Etaples ou à Boulogne.

Quelles mesures le projet de budget pour 1983 offre-t-il pour aider à l'achat d'un bateau neuf, de plus en plus onéreux — les patrons s'endettent et les jeunes sont découragés de s'installer — et pour attirer de nouveau dans nos ports les industriels du bateau ?

La population de nos deux ports est ancestralement tournée vers la mer. Pourtant, nous n'avons aucun centre de formation pour les métiers de la mer. Quelles mesures seront prises pour assurer aux marins picards une bonne formation professionnelle ?

Comme les cultivateurs, les marins sont des individualistes, ce qui ne les favorise pas devant les mareyeurs. Pourtant on assiste à la naissance au Crottoy d'un mouvement coopératif. Quelle aide le projet de budget pour 1983 pourra-t-il apporter à la création ou à l'extension de coopératives de vente ?

La baie de Somme est à la frontière de la terre et de la mer. On y rencontre les pêcheurs à pied qui exploitent les riches gisements de coques. Mais la station d'épuration de la baie ne peut traiter que vingt tonnes de coques par jour. Or le marché étant preneur, de nombreux pêcheurs chômeurs pourraient trouver là un revenu, la capacité de traitement de la station d'épuration étant augmentée. Comment pensez-vous l'accroître ?

Le syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde a lancé la mytiliculture. Les prémices sont encourageantes. Quelles aides budgétaires permettront de développer cette aquaculture, et de la diversifier — l'emploi étant ainsi favorisé dans une région où le taux de chômage dépasse 14 p. 100 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député, les organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture ont trace avec les élus locaux un programme cohérent de développement des activités maritimes en baie de Somme.

Les services extérieurs du ministère de la mer ont été très étroitement associés à ce programme — je pense tout particulièrement au quartier des affaires maritimes de Boulogne-sur-Mer. Mon ministère ne voit que des avantages à apporter son concours technique mais aussi financier aux projets, c'est-à-dire à une meilleure commercialisation des produits et à des opérations de diversification.

Vous vous êtes préoccupé de l'insuffisance des moyens d'épuration des coquillages en baie de Somme. Il existe une station qui, dans les conditions d'exploitation actuelles de la baie, suffit pratiquement aux besoins exprimés. Il n'en reste pas moins que cette zone est très riche de potentialités. Les professionnels de la région ne manquent ni de courage ni d'esprit d'initiative, puisque de nombreux projets de développement prometteurs sont en train de voir le jour. Cependant, ces projets risquent d'être limités par une éventuelle insuffisance des capacités d'épuration des coquillages.

Les services régionaux et locaux du ministère de la mer suivent avec attention l'évolution d'une situation qui, pour l'essentiel, relève de l'initiative privée. Il appartient donc au promoteur du développement des activités de la baie de rechercher les solutions convenables. Pour notre part, nous n'hésiterons pas à encourager les initiatives. Nous nous tenons prêts à les aider financièrement.

Enfin vous vous êtes soucié de l'aide à la construction des petits navires par les petits chantiers. Or nous veillons particulièrement à ce que les petits et les moyens chantiers français soient les premiers bénéficiaires de l'effort de renouvellement de la flotte de pêche artisanale.

A ce sujet, j'ai donné ce soir plusieurs précisions, mais je puis ajouter encore les remarques suivantes. Dans leur quasi-totalité, les constructions de navires artisans, subventionnés par le ministère de la mer, ont été réalisées par de petits et moyens chantiers français. Lorsque sont prises les décisions d'attribution de subventions, le directeur des affaires maritimes et les commissions régionales retiennent comme critère important le plan de charges des petits et moyens chantiers de la région concernée. Enfin le plan pluriannuel de renouvellement de la flotte de pêche artisanale devrait permettre aux petits et moyens chantiers de mieux planifier leurs plans de charges sur les cinq années à venir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Kléber Hays.

M. Kléber Hays. Monsieur le ministre, j'appelle à nouveau votre attention sur le problème de la recherche en cultures marines.

L'an dernier, je soulignais la nécessité d'une plus grande coordination entre les divers organismes chargés de ce domaine.

Depuis, des progrès ont été réalisés sous l'impulsion, notamment, de votre ministère. Par ailleurs, la loi de programmation et d'orientation de la recherche facilite la coopération et les échanges entre les organismes concernés.

Cependant, deux constatations me semblent appeler réflexion. La première a trait au transfert des connaissances et des techniques du domaine de la recherche à celui de l'exploitation, surtout lorsque cette dernière est de type familial. Contrairement à ce qui existe en agriculture, les conseillers techniques sont très peu nombreux. Ce sont souvent les chercheurs eux-mêmes qui remplissent ce rôle, mais leurs effectifs, même augmentés grâce au présent budget, restent trop limités pour qu'ils puissent effectuer correctement cette mission qui n'est d'ailleurs pas la leur. Aussi, monsieur le ministre, comment comptez-vous faire pour faciliter le transfert des connaissances entre le monde de la recherche et celui de l'exploitation ?

Ma deuxième observation a trait à la recherche aquacole elle-même. Deux pôles existent déjà : l'un en Bretagne-Normandie, l'autre en Méditerranée. Un troisième reste à créer. Je souligne, à ce propos, que l'Aquitaine, dans le cadre de la préparation du IX^e Plan, a retenu l'aquaculture comme l'un des axes prioritaires de recherche.

Avec l'I.S.T.P.M. — l'Institut universitaire de biologie marine, l'université de Bordeaux, le Cemagref — Centre national du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et des forêts — qui possède une division Aménagements littoraux et aquaculture ainsi qu'avec l'I.N.R.A., le potentiel de chercheurs est très important dans ce domaine.

L'implantation du siège du groupement d'intérêt scientifique du troisième pôle aquacole en Aquitaine constituerait la reconnaissance officielle de ce potentiel.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des indications sur les orientations de la recherche aquacole, et plus particulièrement sur l'avenir du troisième pôle ?

M. Dominique Dupilet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député, vous vous préoccupez du recrutement des conseillers techniques qui assurent le lien entre la recherche et les exploitants, à l'instar de ce qui se passe en agriculture.

Il est vrai que dans diverses branches de notre économie, l'appui technique aux entreprises est assuré par des organisations professionnelles ou économiques aidées en cela par l'Etat qui leur apporte un soutien financier. C'est notamment le cas en agriculture, avec des organismes à vocation générale et des instituts plus spécialisés.

Un tel schéma n'est pas transposable d'emblée aux cultures marines, compte tenu du nombre de problèmes qui relèvent encore de la recherche appliquée et de l'importance des facteurs liés au milieu.

Dans le cadre de la réforme de la recherche appliquée en matière de ressources vivantes de la mer, le ministère de la mer étudie, en liaison avec les professionnels, les solutions qui devront associer très étroitement les régions. Votre suggestion fera en tout cas l'objet d'un examen très attentif.

Je sais l'intérêt que représente pour vous le développement des cultures marines depuis l'estuaire de la Vilaine jusqu'à la frontière espagnole. Le ministère de la mer s'est engagé à la mise en place d'un pôle « recherche et développement » en aquaculture pour l'ensemble de ces régions. En effet, un groupement d'intérêt scientifique est actuellement constitué. Il rassemblera toutes les équipes impliquées dans la recherche aquacole de cette zone, afin d'adapter les outils de recherche et d'expérimentation en vue de la valorisation du potentiel de recherche. L'objectif est de coordonner et de valoriser, je le répète, tous les moyens de recherche mis en œuvre sur cette façade maritime pour assurer plus efficacement la promotion des ressources vivantes dans cette région, notamment les cultures marines dans le bassin d'Arcachon. Je suis disposé à poursuivre la concertation avec les élus locaux et régionaux sur ce dossier du troisième pôle aquacole, dont je sais l'intérêt que vous lui portez.

Je dis à l'intention de M. Kléber Haye que je vais présenter au conseil des ministres dans les semaines qui viennent le dossier relatif au rapprochement entre le Cnexo et l'I.S.T.P.M., et à notre politique en matière aquacole. Il lui sera donc apporté une réponse complète dans les toutes prochaines semaines.

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau.

Mme Colette Chaigneau. Monsieur le ministre, la pêche souffre de graves difficultés : près de la moitié des poissons, crustacés et coquillages que nous consommons sont importés. Aussi

sommes-nous inquiets, à La Rochelle, de voir que les subventions d'investissement aux pêches et aux cultures marines ne progressera que de 9 p. 100, ce qui est faible quand on connaît l'accroissement des coûts de la construction navale.

Il est donc nécessaire de fixer définitivement les règles d'intervention du ministère de la mer pour les investissements en pêche artisanale, semi-industrielle et industrielle, et d'en informer les personnes et organismes intéressés, dont les collectivités locales.

En Charente-Maritime, l'ostréiculture occupe, sur le domaine public maritime, près de 5 500 hectares et les bouchots à moules s'étendent sur presque 350 kilomètres et 20 000 personnes exercent une activité conchylicole, à temps complet ou partiel. Le nombre d'exploitations est estimé à 1 750 dans le quartier de La Rochelle.

La conchyliculture doit faire face à de nombreux problèmes délicats liés aux modifications physiques et biologiques du milieu : difficultés de captage, envasement, liés aussi au développement des compétiteurs, liés enfin à la structure même de cette activité économique — taille des exploitations artisanales, âge des exploitants — ainsi qu'à la formation des jeunes.

A ce titre, il serait souhaitable que l'école d'apprentissage maritime de La Rochelle puisse dispenser dans de bonnes conditions — et dès la rentrée de 1983 — les enseignements de la pêche et de la culture maritime. Elle doit conserver et même développer son rôle d'école-pilote pour les cultures maritimes.

Premier centre ostréicole français en ce qui concerne la creuse, fournisseur quasi exclusif de naissain de cette huître, principal producteur de jeunes moules pour les centres qui n'ont pas de captage, détenteur de la presque totalité des claires françaises, la Charente-Maritime ne doit pas voir sa conchyliculture menacée. Les possibilités d'extension de cette dernière étant extrêmement réduites, il faut à tout prix qu'elle puisse se maintenir là où elle existe aujourd'hui.

Monsieur le ministre, je vous sais très attentif aux problèmes des mytiliculteurs, qui doivent faire face à une crise due à la croissance limitée des moules, et à la rareté du naissain. Il leur faudrait des aides à l'investissement sous forme de prêts à taux préférentiel pour restructurer leurs exploitations.

Il convient d'éviter que la qualité du milieu ne se détériore. Il est nécessaire de veiller à ce que les surfaces dont disposent les ostréiculteurs et les mytiliculteurs ne soient pas réduites, car si la conchyliculture rapporte moins aux communes que le tourisme, elle entraîne des emplois permanents qui évitent le dépeuplement du littoral pendant la majeure partie de l'année.

L'I.S.T.P.M. a entrepris des recherches pour atteindre ces objectifs, mais il lui faut davantage de moyens.

A un kilomètre de la mer, le Sivom de La Rochelle est propriétaire d'un terrain de quatre hectares sur lequel est construit un important bâtiment. Une canalisation pourrait y amener l'eau de mer.

A un kilomètre, les marais de Lauzières, partiellement utilisés par l'ostréiculture, constitueraient une base d'expérimentation et un emplacement très favorable pour la mise en place du troisième pôle de recherche-développement en aquaculture.

L'effort qu'a entrepris le Gouvernement en faveur de la recherche est substantiel. Le projet de budget 1983 marque une consolidation des moyens de soutien des programmes de l'I.S.T.P.M. et du Cnexo.

Une réforme tendant à rapprocher les deux organismes est à l'étude. Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire le point au sujet de la fusion de ces organismes ?

Sans aucun doute, la mer est l'avenir d'une humanité de plus en plus sous-alimentée. Une connaissance et une exploitation rationnelle des ressources de l'océan s'imposent, et nous attendons impatiemment cette réforme, au bénéfice de l'efficacité du dispositif de recherche française et du littoral charentais. (Applaudissements sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Madame Chaigneau, certaines des questions que vous m'avez posées recevront localement un commencement de réponse, notamment à l'occasion de la venue du directeur des pêches maritimes à La Rochelle, venue qui fait suite à la table ronde qui s'est tenue au ministère de la mer et qui fut le rendez-vous des pêches rochelaises.

Vous avez évoqué la mytiliculture. Celle-ci ne connaît pas de crise. Mais je confirme, et ce projet de budget l'atteste, notre volonté de conduire une politique déterminée en vue du développement des exploitations de mytiliculture.

Vous avez fait état de la désorganisation du marché en 1982 et de la réforme du fonds d'intervention et d'organisation des marchés. Sur le premier point, j'observe que les prix moyens

des produits de la mer, qui avaient progressé de 16,6 p. 100 en 1981, ont augmenté d'environ 13 p. 100 en 1982 et que les orientations qui ont été retenues au niveau tant national que communautaire devraient améliorer leur commercialisation.

A la réforme du F. I. O. M., et c'est ma deuxième observation, ont été associées toutes les familles professionnelles concernées. Cette réforme est en voie d'aboutir. Les modifications de structures et de compétences qu'elle contient vont rendre plus efficaces les interventions de ce fonds.

J'ajoute que le nouveau règlement de la C. E. E. portant organisation commune des marchés comporte notamment des modifications de la nature des interventions soutenues financièrement par le F. E. O. G. A. et la possibilité d'étendre les disciplines adoptées par les organisations de producteurs aux non-adhérents. Il devrait s'ensuivre une plus grande rationalisation de la production et de la mise en marché. Voilà qui devrait apaiser le souci dont vous vous faisiez l'écho.

Dans le cadre de la réforme de la formation des cultures marines, la vocation de l'école de La Rochelle sera confirmée. Cette dernière bénéficiera l'an prochain des crédits nécessaires, notamment, à la modernisation de ses équipements.

A l'égard de l'I. S. T. P. M., j'ai déjà précisé notre état d'esprit. J'aurais d'ailleurs l'occasion dans un instant de parler de son rapprochement avec le Cnexo.

M. le président. La parole est à M. Dupilet.

M. Dominique Dupilet. M. Lengagne, ayant dû regagner sa circonscription, m'a chargé de vous poser, monsieur le ministre, la question qu'il avait préparée.

La recherche scientifique sur le milieu marin s'est beaucoup développée ces dernières années. La mer est, en effet, devenue un enjeu économique et un enjeu stratégique. Mais chaque grand organisme qui s'intéresse à la mer — Cnexo, I. S. T. P. M., Université — a eu tendance à étendre son domaine de recherche.

Aujourd'hui, l'heure ne peut plus être à la dispersion des efforts, source de conflits, de difficultés et, à la limite, de gaspillage. Mon propos se bornera donc à évoquer un problème précis qui intéresse la mise en œuvre pratique de cette politique.

Intensifier l'effort de recherche implique d'abord d'en réaménager l'organisation.

Sans aller jusqu'à une réglementation des actions, incompatible avec l'objet même de la recherche, ne convient-il pas d'assurer, de manière rationnelle et logique, un partage des tâches entre le Cnexo et l'I. S. T. P. M., partage qui devrait s'effectuer en fonction des capacités propres des deux organismes et de leurs travaux antérieurs, mais aussi en totale concertation avec les représentants du personnel, compte tenu des divergences actuelles des statuts ?

Cette première remarque en appelle une autre. A l'heure où la décentralisation renforce le rôle des régions et des collectivités locales, il est essentiel que la recherche apporte sa contribution à ce développement.

Le littoral ne peut plus, comme par le passé, dépendre d'un pouvoir central lointain. C'est sur le terrain, là où se posent les problèmes, que la recherche trouvera sa finalité et son essor, au service de la collectivité maritime et en liaison avec les professionnels.

Quelle que soit donc la solution juridique retenue pour le regroupement de l'I. S. T. P. M. et du Cnexo, il importe que, comme le propose le document d'orientations pour le IX^e Plan, se constituent sur le littoral de la métropole et des départements et territoires d'outre-mer de véritables pôles de recherche, dont l'activité devrait être recentrée autour des atouts majeurs des principales cités maritimes. M. Lengagne n'en dresse pas la liste. Mais il pense que personne ne comprendrait que Boulogne-sur-Mer n'en fasse pas partie.

Monsieur le ministre, l'intérêt personnel que vous prenez à ce dossier vous conduira, j'en suis sûr, à répondre à la question posée, de manière positive et détaillée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Je sais l'intérêt que M. Lengagne porte à ces questions. Il s'en est fait l'écho lors de ma visite des laboratoires de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes, à Boulogne.

Le ministère de la mer et le ministère de la recherche et de l'industrie étudient les conditions d'un rapprochement entre les deux organismes qui sont en cotutelle : le Centre national d'exploitation des océans et l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes. Mme Chaigneau et M. Porell m'avaient aussi interrogé sur ce point, ainsi que M. Haye.

Ce rapprochement est envisagé afin de pallier l'absence de frontières claires entre les deux organismes, notamment dans le secteur des cultures marines et aussi afin de pallier la disparité injuste des statuts des personnels et d'assurer une plus grande efficacité que l'on peut attendre d'un organisme unique qui garde une dimension moyenne. Des conclusions vont aboutir très prochainement et feront, au cours du présent mois, l'objet d'une communication conjointe du ministre de la mer et du ministre de la recherche et de l'industrie au conseil des ministres. Mais il conviendra, au niveau régional, de distinguer les centres de recherche ayant, de par la nature de leurs travaux, une vocation nationale, et les centres techniques régionaux, véritables pôles régionaux de développement du secteur d'activité. En l'état actuel des réflexions, je ne suis pas en mesure de préjuger la répartition des centres, mais il est clair que les principales cités maritimes continueront à exercer un rôle important dans le domaine de la recherche. Ainsi en est-il de Boulogne-sur-Mer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Drian.

M. Jean-Yves Le Drian. Monsieur le ministre, il a été fait état à plusieurs reprises au cours de ce débat du déficit de notre balance commerciale en produits de la mer.

Ce déséquilibre est particulièrement frappant lorsqu'on examine les produits transformés et valorisés. Ainsi en 1981, 45 000 tonnes de filets de blocs surgelés ont été importées, ce qui est considérable.

Il est donc indispensable de redéployer les activités de première et de seconde transformations pour éviter d'assister à des phénomènes aussi regrettables que le transport de produits pêchés par les navires français et transformés en République fédérale d'Allemagne, par exemple. Cela signifie sans doute qu'il faut transformer l'outil de pêche industriel pour assurer la diversification de l'alimentation du marché en produits frais et congelés. Cela signifie aussi qu'il faut encourager les initiatives qui sont prises dans le secteur de la coopération maritime. Plus largement, cela signifie qu'il faut réorganiser l'ensemble de la filière pour lui permettre d'innover, de s'adapter aux formes modernes de distribution et pour favoriser des relations quasi contractuelles entre les entreprises de pêche et les entreprises de transformation.

Vous avez précisé dans votre intervention votre intention de prendre un certain nombre d'initiatives à cet égard. Je souhaiterais que vous les précisiez plus particulièrement pour le port de Lorient, qui traverse un engourdissement prolongé dû principalement à la fermeture d'un certain nombre d'entreprises de transformation, mais aussi aux difficultés de l'armement industriel résultant, entre autres, de l'absence de relais pour le produit pêché.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le député vous avez évoqué ce paradoxe que je soulignais dans mon intervention générale sur l'exportation de matières premières et l'importation de produits élaborés. Il est vrai que la valorisation des produits de la mer est un des axes de ma politique des pêches qui s'appuie sur les nouvelles règles financières d'aide de l'Etat.

Ce régime s'applique d'abord aux investissements à terre qui peuvent être subventionnés jusqu'à 25 p. 100 et, par ailleurs, à l'installation à bord des chalutiers d'usine embarquée ou d'unité de congélation, installations pour lesquelles le taux de subventions peut s'élever jusqu'à 35 p. 100.

Vous avez évoqué le dossier du port de Lorient, l'avenir de sa pêche industrielle et semi-industrielle. Je rappelle que l'un des premiers objectifs que je m'étais assignés en mai 1981 a été atteint : l'arrêt de l'hémorragie des grands bateaux vendus à l'étranger qui menaçait l'existence même de la flotte industrielle et donc du port de pêche.

Second objectif : conforter la pêche industrielle en retrouvant les conditions de l'équilibre d'exploitation. A cet effet, nous disposons de plusieurs atouts : la garantie de l'accès à la ressource, qui a été obtenue sur le plan communautaire, l'augmentation des prises, qui a été de l'ordre de 20 p. 100 en 1982 dans les zones de pêche traditionnelle, les nécessaires modifications des conditions d'exploitation des bateaux. Les propositions du groupe de travail, qui a été mis en place à l'échelon local et à l'animation duquel vous avez pris une part déterminante, monsieur le député, devraient rapidement aboutir à des solutions associant toutes les parties prenantes. Je puis vous assurer que l'Etat apportera son soutien à la mise en œuvre de ces solutions.

Pour ce qui est de la pêche semi-industrielle, vous avez souligné le nécessaire renouvellement de la flottille qui vieillit — les navires ont quinze ans d'âge en moyenne.

Le programme pluriannuel que j'ai eu l'occasion d'exposer et qui sera complété par l'extension des aides du F.E.O.G.A. à la construction d'unités de trente-trois mètres devrait favoriser un tel renouvellement.

Nous suivrons avec vous dans les prochains jours le développement de ce dossier. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, pour un rappel au règlement.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 49 relatif à l'organisation des débats.

J'indique tout de suite que je suis tout autant attaché aux problèmes de la mer que ceux qui sont intervenus dans ce débat. Mais je signale que la discussion de ce budget s'est prolongée de telle façon que nous allons aborder à minuit un quart ou minuit et demi — le temps de voter les crédits — le plus important de tous les budgets civils pratiquement à égalité avec celui de la défense. A cette heure tardive, je trouve qu'il n'est pas convenable d'entamer un tel débat alors que de nombreux bancs sont vides.

M. Dominique Dupilet. Ceux de la droite ! Votez les nôtres !

M. Gilbert Gantier. J'aimerais savoir, monsieur le président, ce que nous allons faire.

M. le président. Monsieur Gantier, je vous rappelle que le temps consacré à chacun des budgets est arrêté par la conférence des présidents, c'est-à-dire avec l'accord des présidents de groupe, des présidents de commission et du Gouvernement.

Il est vrai qu'en l'occurrence il a été dépassé. Je ferai part de votre remarque sur le respect des temps de parole à la prochaine conférence des présidents puisque j'ai moi-même relevé qu'ils n'étaient pas observés.

Vous me demandez ce que nous allons faire. J'ai suggéré tout à l'heure de poursuivre nos travaux jusque vers une heure du matin. Il est bien évident que nous devons commencer cette nuit l'examen du budget de l'éducation nationale si nous voulons en terminer demain soir — puisque nous ne siégeons pas samedi — car figurent aussi à l'ordre du jour les budgets de la fonction publique et des départements et territoires d'outre-mer.

Nous avons du pain sur la planche ! Par conséquent, nous devons profiter de chaque instant.

Mais il faut d'abord terminer un budget avant d'en commencer un autre.

Reprise de la discussion budgétaire.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « mer ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

TITRE III : 43 111 507 francs.

TITRE IV : 616 356 243 francs.

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 604 870 000 francs ;

« Crédits de paiement : 125 755 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 783 870 000 francs ;

« Crédits de paiement : 224 285 000 francs. »

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant l'article 65 rattaché à ce budget.

Article 65.

M. le président. « Art. 65. — Le deuxième alinéa de l'article L. 43 du code des pensions de retraites des marins est modifié comme suit :

« L'étendue de cette exonération est fixée par voie réglementaire en fonction de la jauge des bateaux et en outre en ce qui concerne les pilotes, en fonction du tonnage annuel des bateaux pilotés dans chaque station ».

Le Gouvernement a présenté un amendement n° 93 ainsi rédigé :

« Après les mots : « en ce qui concerne les pilotes », rédiger ainsi la fin de l'article 65 : « du volume annuel des bateaux pilotés dans chaque station à l'entrée et à la sortie ».

La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. La référence au « tonnage » des navires pilotés n'est pas suffisamment précise, dans la mesure où la base de tarification des opérations de pilotage est constituée par le « volume » des navires.

En outre, il convient de faire apparaître que le volume à prendre en compte est celui des navires pilotés à l'entrée et à la sortie du port.

Tels sont les motifs qui ont conduit le Gouvernement à déposer cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Albert Denvers, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Favorable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 93.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 65, modifié par l'amendement n° 93. (L'article 65, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la mer.

La parole est à M. le ministre de la mer.

M. le ministre de la mer. Monsieur le président, je serai bref.

Vous avez formulé des observations légitimes sur le temps de parole utilisé par le Gouvernement. Sans me lancer dans des réflexions sur la relativité du temps et de l'espace, je ferai observer, à titre d'excuse, que trois heures de débat pour 11 millions de kilomètres carrés marins, ce n'est peut-être pas excessif.

Au surplus, ce débat m'a permis de ressentir l'attachement de l'Assemblée à cette immense France maritime. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Monsieur le ministre, je comprends le rapprochement que vous venez de faire entre le temps qui était imparti au Gouvernement et le nombre de kilomètres carrés marins. Je vous invite cependant à en faire part à vos collègues du Gouvernement afin que, l'année prochaine, un peu plus de temps soit consacré à l'examen des crédits de votre ministère.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose de poser sac à terre quelques instants afin de changer de qual ! (Sourires.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le vendredi 5 novembre 1982, à zéro heure quinze, est reprise à zéro heure vingt.)

EDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, avec un retard que je vous prie, monsieur le ministre de l'éducation nationale, de bien vouloir excuser.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : cinquante-cinq minutes pour les commissions ; trois heures trente-cinq minutes pour les groupes et une heure dix minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, M. le ministre n'interviendra qu'après les orateurs inscrits.

La parole est à M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, mes chers collègues, le changement intervenu en mai-juin 1981 a suscité beaucoup d'espoirs en matière d'éducation nationale.

Après de nombreuses années de contraintes budgétaires et professionnelles, et alors que l'avenir de nombreux jeunes avait été sacrifié aux besoins immédiats d'un appareil productif, souvent retardataire et sclérosé, le système éducatif semblait promis à un renouveau dont la levée de la pénurie de moyens semblait sinon l'élément majeur, du moins la condition première.

La conjoncture économique n'aura pas permis au projet de budget pour 1983 de relayer l'effort sans précédent consenti pour le budget de 1982.

Pernettez, monsieur le ministre, au rapporteur du budget de 1982 de vous dire toute sa déception quant à la mise en place de ces moyens nouveaux à la rentrée 1982.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Alors que plus de 27 000 postes ont été créés en dix-huit mois, la rentrée de 1982 s'est déroulée dans de très mauvaises conditions dans certaines académies.

M. Bruno Bourg-Broc. Je ne vous le fais pas dire !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Les motifs invoqués pour le Nord et pour l'Est ne peuvent s'appliquer aux autres régions. De toute façon, les mesures auraient dû être, prises suffisamment tôt afin d'éviter une telle situation.

Je me refuse de faire porter aux seuls maîtres auxiliaires la responsabilité de cet état de fait car certaines propositions qui leur ont été faites étaient inacceptables : Il m'apparaît indispensable, monsieur le ministre, que les responsabilités soient nettement déterminées de manière à prendre les décisions qui s'imposent

Mais revenons au budget.

Alors que par un effet d'optique dû au fait qu'en matière d'éducation l'essentiel des mesures nouvelles n'est comptabilisé que pour un tiers d'année, le budget de l'année dernière a paru moins généreux qu'il ne l'était en réalité. Il n'en va pas de même pour le projet de budget pour 1983 dont l'expansion apparente, supérieure à celle du budget de l'Etat dans son ensemble, résulte, pour l'essentiel, de l'extension en année pleine des mesures décidées par la précédente loi de finances et de l'intégration d'une masse importante des crédits de répartition inscrits jusqu'alors au budget des charges communes.

Le projet de budget pour 1983 de l'éducation nationale représente 19,60 p. 100 du budget civil de l'Etat. Si l'on fait abstraction du cas particulier du budget des charges communes dont les dotations sont destinées à être réparties en cours d'année, le budget de l'éducation nationale constitue le plus important des budgets civils de l'Etat et le premier des budgets de fonctionnement, défense comprise, ce qui prouve bien la priorité des priorités qui lui a été reconnue.

Les crédits destinés à l'enseignement scolaire sont en augmentation de 14,86 p. 100 si l'on tient compte des crédits destinés aux communes pour les charges supportées au titre du logement des instituteurs, transférés au budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, ainsi que des crédits concernant le fonctionnement des centres de formation des apprentis qui sont transférés aux budgets des services généraux du Premier ministre.

En outre, il convient de noter que les transferts de dépenses en capital vers le fonds spécial de grands travaux et la dotation globale d'équipement concourent également à minorer la progression réelle des crédits.

L'augmentation d'ensemble du budget de l'éducation nationale est largement due à la très nette progression des crédits de rémunérations — plus 15,7 p. 100 — et de pensions — plus 19,2 p. 100.

L'essentiel des crédits est toujours absorbé par les dépenses de personnel — 89,6 p. 100 — l'éducation nationale employant près de 1 130 000 personnes, soit, pour donner un ordre de comparaison, autant que l'ensemble du secteur du bâtiment.

Pour leur part, les autorisations de programme ne représentent, pour l'an prochain, que 4,3 p. 100 du total des autorisations de programme civiles de l'Etat.

L'augmentation des subventions de fonctionnement allouées aux établissements semble avoir été calculée au plus juste — plus 3,2 p. 100 pour les écoles, plus 1,6 p. 100 pour les collèges et plus 4 p. 100 pour les lycées — surtout, si l'on considère, s'agissant des lycées, que cette majoration doit permettre de faire face à l'ouverture de 15 lycées d'enseignement professionnel et de 10 lycées à la prochaine rentrée et d'accompagner le plan d'accueil des jeunes de seize à dix-huit ans dans les L.E.P. dès la présente rentrée.

L'ensemble du système éducatif métropolitain devait accueillir à la présente rentrée 12 260 000 élèves. Il en est prévu 12 255 000 pour l'an prochain. Selon les premières estimations de la rentrée de 1982, l'accroissement des effectifs dans les collèges a été non pas d'environ 11 000 comme prévu, mais de plus de 40 000. Il s'agit là d'une situation dont il convient de tenir compte dans l'appréciation du volume de créations d'emplois nécessaires à ce niveau d'enseignement. Nous l'avons constaté à la présente rentrée.

En ce qui concerne les créations d'emplois, le projet de budget pour 1983 marque un net ralentissement par rapport au budget précédent. Le solde des créations et des suppressions d'emplois budgétaires s'élève à 7 414 contre 16 828 l'an dernier. Précisons toutefois qu'un tel chiffre représente environ la moitié des emplois publics créés par l'Etat en 1983. Cela dit, les moyens réellement nouveaux disponibles dans les établissements scolaires — non compris les emplois administratifs — seront seulement de 4 736.

L'auxiliaire dans le second degré représentait en décembre dernier, en équivalent temps plein, 32 823 postes, soit 11,20 p. 100 des effectifs. A la rentrée scolaire de 1981, 6 000 auxiliaires ont été titularisés, mais 7 100 nouvellement recrutés tandis que 3 500 n'étaient plus candidats ou ont refusé les postes qui leur étaient offerts.

Les mesures contenues dans le projet de budget prévoient 11 960 titularisations dont le coût en année pleine se chiffre à 61 380 000 francs. Ces premières mesures ne peuvent constituer qu'une première étape d'un programme d'ensemble qui prend place dans le cadre plus général du projet de loi relatif à l'intégration des agents non titulaires de la fonction publique.

En ce qui concerne la situation des enseignants, la priorité sera accordée dans les deux années à venir à la formation continue.

S'agissant des carrières des enseignants du second degré, il faut regretter que, du fait de la situation économique, aucune décision n'ait été prise. Enfin, à propos des obligations de service, une réflexion est engagée sur la redéfinition du service des enseignants débordant le cadre strict des heures de cours, notamment en liaison avec les travaux de la commission Legrand.

Le projet de budget pour 1983 marque une majoration de 17,60 p. 100 des crédits de l'Etat en faveur des familles. Le pourcentage atteint 49,20 p. 100 si l'on compare les budgets de 1981 et de 1983. Ces crédits concernent les transports scolaires, les bourses, les internats et les livres scolaires. Sur ce dernier point, les crédits pour 1983 sont les mêmes que ceux de 1982. Dans un contexte budgétaire marqué par la nécessité d'opérer des choix, le Gouvernement devra à l'avenir orienter sa politique soit vers un certain saupoudrage, soit vers une sélectivité accrue. Cette sélectivité est, dès cette année, entrée en vigueur. En effet, un réel effort étant constaté en faveur des plus défavorisés et des élèves des L. E. P.

Quant à l'aide à l'enseignement privé, elle progresse en 1983 de 10,20 p. 100. Elle sera de 17 481 millions de francs. Lors de la dernière année scolaire, 14,10 p. 100 des élèves du premier degré et 20,70 p. 100 des élèves du second degré fréquentaient un établissement privé. Le tiers d'entre eux dans le premier degré et la quasi-totalité dans le second relevaient d'un établissement sous contrat d'association.

Au cours de la même année, l'enseignement privé employait en « équivalent temps plein » 107 500 enseignants dont 67 000 dans le premier degré et 40 500 dans le second degré. Divers groupes de travail doivent réfléchir sur les conditions de mise en place du grand service public laïc et unifié de l'éducation nationale, sans

spoliation ni monopole, dans le respect de la liberté d'enseignement, comme s'y est engagé le Président de la République. A l'issue de cette réflexion, le Gouvernement fera des propositions.

Nous terminerons l'examen de ce budget en évoquant le problème des constructions scolaires : les crédits d'investissements atteindront 3 milliards 962 millions en autorisations de programme, soit une hausse de 14,54 p. 100, 3 milliards 530 millions en crédits de paiement, soit une augmentation de 4,36 p. 100. Toutefois, si l'on tient compte de l'apport du fonds spécial des grands travaux et des crédits à vocation scolaire allant alimenter la dotation globale d'équipement, la progression d'ensemble des crédits s'élève à 25,76 p. 100 en autorisations de paiement et à 10,76 p. 100 en crédits de paiement. Priorité est donnée au technique court dont les dotations progressent de 89 p. 100.

Vous trouverez dans mon rapport un résumé du débat très riche et très fouillé qui a eu lieu en commission des finances.

La commission, après avoir adopté le budget, a fait plusieurs observations que je souhaite voir prises en compte par le Gouvernement.

La première observation a trait au nombre de créations de postes. La commission demande que le nombre de créations d'emplois soit accru de manière à tenir compte de l'augmentation imprévue des flux d'élèves à la rentrée scolaire de 1982. Elle déplore, par ailleurs, l'absence de créations de postes du premier degré, alors que les effectifs d'élèves sont en croissance régulière en maternelle, ainsi que le faible nombre de créations de postes d'enseignants d'éducation physique qui ne permettra pas de résorber à la rentrée 1983 le déficit horaire dans le second degré.

S'agissant du primaire, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous rappeler la situation des départements à prédominance rurale. Ils ne peuvent être traités comme ceux à prédominance urbaine.

Il me faut également appeler votre attention sur les écoles normales d'instituteurs qui voient leur recrutement diminuer. La moindre formation des nouveaux enseignants risque de constituer un lourd handicap pour la qualité de l'enseignement. De plus, cette situation peut mettre en péril certaines écoles normales dont le maintien m'apparaît indispensable.

La deuxième observation tend à ce que la politique de titularisation d'auxiliaires enseignants se démarque davantage par son ampleur de celle suivie jusqu'en mai 1981.

La troisième observation traite de l'insuffisance des crédits de fonctionnement des établissements scolaires.

La quatrième observation fait référence au programme de construction des collèges.

La cinquième observation, tenant compte de l'inquiétude que j'ai exprimée, a trait aux remplacements d'enseignants dans le second degré et à l'intérêt que représente la création d'un corps de titulaires remplaçants.

Voilà, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un rapide résumé du rapport que je vous présente.

J'ajouterais que la question qui se pose actuellement est de savoir si la nécessaire adaptation du système éducatif qui doit faire face à une demande accrue en matière d'éducation et à un effort considérable pour accroître son efficacité, ne serait-ce que dans les matières d'éveil, peut être réalisée dans le cadre d'une enveloppe budgétaire limitée en moyens réellement nouveaux.

Conscient des contraintes budgétaires extrêmement strictes qui pèsent à présent sur l'équilibre des finances publiques et de la masse considérable que représente l'éducation nationale au sein du budget de l'Etat, je me garderai d'émettre un jugement définitif sur ce problème dès cette année. Il est néanmoins certain qu'à terme l'éducation nationale ne formera les hommes de demain qu'avec les moyens dont on aura su la doter aujourd'hui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances pour l'enseignement supérieur.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'éducation nationale est rapporté par sept parlementaires dont deux seulement font partie de l'opposition.

En ce qui me concerne, il ne m'a été accordé que dix minutes pour exposer un budget de 17,6 milliards de francs alors que quinze minutes avaient été accordées hier soir à l'un de nos collègues socialistes pour exposer le budget de la culture qui ne représente pourtant que 6,9 milliards de francs.

Dans ces conditions, après avoir rappelé que la commission des finances a accepté dans sa majorité les crédits de l'enseignement universitaire et après vous avoir renvoyé à mon rapport écrit, vous ne serez pas surpris que je consacre l'essentiel du temps qui m'est imparti à exposer les raisons pour lesquelles je voterai personnellement contre ce projet de budget.

Le budget qui nous est proposé se caractérise d'abord par son hypocrisie, car les crédits qu'il annonce ne sont pas ceux que le Gouvernement entend effectivement affecter aux universités au cours de l'année 1983. Nous avons d'ores et déjà été prévenu que la « régulation budgétaire » jouerait sur 20 milliards de francs. Et ce n'est peut-être qu'un début !

Une situation identique s'est produite pour le budget annoncé pour 1982 où des coupes claires ont été effectuées dans les secteurs les plus sensibles, ainsi que j'ai pu vous le rappeler en quelques chiffres :

Pour les crédits d'équipement de l'enseignement supérieur, la progression annoncée il y a un an était supérieure à 45 p. 100. Après l'arrêté du 18 octobre de M. Fabius, elle dépassera à peine 5 p. 100 ; pour l'achat de matériel informatique, la progression annoncée était de plus de 113 p. 100, alors qu'elle sera seulement de 59 p. 100 ; pour la recherche, elle devait dépasser 40 p. 100, mais elle sera à peine supérieure à 5 p. 100.

Lorsque ces pourcentages de progression sont inférieurs à celui de l'inflation, il s'agit — vous l'aurez compris — d'une régression et l'on ne saurait dans ce cas se targuer de faire progresser les investissements et les moyens de développement de nos universités. J'ai bien peur qu'il en soit ainsi pour la deuxième fois consécutive en 1983. Cela contraste avec le développement, peut-être insuffisant, mais toujours positif, des années précédentes.

Pouvez-vous dès maintenant, monsieur le ministre, nous annoncer dans quel secteur porteront en 1983 les sacrifices que vous demandera votre collègue chargé du budget ? Si vous ne répondez pas avec précision, autant dire que le contrôle parlementaire sur votre budget n'est plus qu'une apparence.

Mais là ne s'arrêteront pas mes critiques sur le projet de budget dans son ensemble.

M. André Delehedde, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ce n'est pas un ministre qu'il faut, mais Mme Soleil !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Il me paraît tout aussi malhonnête, dans un autre sens, de prévoir une progression de 2,8 p. 100 du budget de fonctionnement de nos universités alors que les simples dépenses de chauffage vont s'accroître d'un pourcentage très supérieur, compte tenu de l'élévation du prix des combustibles. L'augmentation des droits d'inscription sera donc loin de couvrir le déficit qui va inéluctablement en résulter, contrairement à ce que vous espérez apparemment.

Mais un budget, ce n'est pas seulement des chiffres, c'est également la traduction comptable d'une politique, et la politique du budget de l'Université me paraît actuellement désastreuse.

Je ne reprendrai pas — car chacun ici doit l'avoir en mémoire — la toute récente mise en garde de l'Académie des sciences. Il est en effet fort rare que les membres de cette institution sortent de la réserve qui leur est habituelle ; c'est pourquoi la presse a souligné à juste titre le caractère inhabituel de l'« adresse » de 48 pages qui a été adoptée en comité secret le 4 octobre dernier à votre intention, monsieur le ministre, et qui a pour objet de mettre en évidence les dangers qu'il y aurait à casser la délicate machine universitaire, comme on s'appête apparemment à le faire et comme vous avez — permettez-moi de le dire — déjà commencé à le faire.

M. André Delehedde, vice-président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Comme c'est conservateur !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. J'avais ici même appelé votre attention sur ce point il y a un an. Vous m'avez répondu que mes craintes étaient vaines, que la logique de votre démarche était parfaite et ne saurait justifier la moindre critique.

Or, aujourd'hui même, 4 novembre, la presse nous a tenus informés du développement de certains mouvements de protestation dans les universités. C'est ainsi que Nancy II a fermé ses portes pour protester contre la réduction des heures complémentaires.

J'avais, il y a un an, indiqué l'insuffisance dans votre budget de ces heures complémentaires. Une nouvelle réduction apparaît cette année et vous tentez cette fois-ci de la justifier par l'accroissement de la charge théorique d'enseignement des professeurs et des maîtres-assistants.

Il s'agit là d'une nouvelle illusion, et je vais vous en faire très rapidement la démonstration.

Prenons le cas de l'informatique que l'on souhaite développer : à chaque accroissement d'une heure de l'enseignement théorique devrait correspondre un accroissement de trois heures des séances de travaux dirigés. Or comment allez-vous organiser ces séances de travaux dirigés puisque vous ne disposez ni d'heures complémentaires ni d'enseignants titulaires pour les assurer ?

Je pourrais donner beaucoup d'autres exemples du même genre. Je me contenterai, faute de temps, d'une conclusion extrêmement nette : la diminution drastique du nombre des heures complémentaires va aboutir à désorganiser de nombreux enseignements, et plus particulièrement les disciplines nouvelles où le nombre des enseignants titulaires est naturellement insuffisant.

J'avais également souligné l'an dernier l'importance du problème soulevé par l'existence de nombreux vacataires en instance de titularisation. Pour tenter d'y mettre fin, vous avez décidé par un décret tout récent publié au *Journal officiel* du 8 octobre dernier, de réglementer le choix des vacataires. Ceux-ci devraient désormais exercer ou avoir exercé jusqu'à leur retraite une activité professionnelle. On ne saurait mieux dire que pour éviter une difficulté qui vous préoccupe vous vous réfugiez dans des solutions pires encore !

Ainsi ne pourront plus être vacataires dans nos universités que des personnes qui auront, à titre principal, d'autres intérêts que leur enseignement ou qui, au soir de leur existence, voudront agrémente leur retraite de quelques revenus complémentaires.

De ce fait, se trouveront exclus les meilleurs étudiants de diplômes approfondis ou de doctorat qui constituent actuellement l'encadrement idéal des étudiants de premier ou de deuxième cycle.

Est-ce ainsi, monsieur le ministre, que vous allez apporter à l'Université française un sang nouveau et rajeunir les cadres ?

Mais en dépit de leur importance dans l'organisation de la vie quotidienne de nos universités, il s'agit là de remarques limitées. Il y a plus grave si l'on se réfère au vaste domaine que devrait constituer la recherche universitaire.

Vous avez accepté l'an dernier que le C.N.R.S. soit retiré de vos attributions pour être confié au ministère — je devrais dire au grand ministère — de la recherche. Le Gouvernement a ainsi privé les universités de ce qui devrait constituer normalement leur moteur. Les universités n'ont pas pour fonction de raisonner à l'infini sur le passé mais, au contraire, de former l'élite intellectuelle de notre jeunesse aux disciplines d'avenir dont dépendra le développement de la nation.

C'est dire que couper les universités du domaine de la recherche revient à les priver de ce qui conditionne leur existence même. Cela est si vrai que vous l'avez vous-même senti et que vous avez tenté de reconstituer autour de la direction de la recherche une sorte de « C.N.R.S. bis » pour échapper aux tentacules d'un ministre « attrape-tout » dont la boulimie ne semble connaître aucune borne. Mais quels que soient les mérites de la direction de la recherche, ce recentrage des crédits de recherche ne saurait remplacer une véritable politique de la recherche universitaire. De plus, cette orientation est contradictoire avec la volonté affichée de respecter et de développer l'autonomie des universités.

Je souhaiterais enfin souligner que le projet de nouvelle loi relative aux enseignements supérieurs accroît encore mes inquiétudes. Ce projet se fixe avant tout des objectifs quantitatifs. Il veut accroître le nombre des étudiants, sans avoir mené la moindre réflexion ni sur l'efficacité de notre système scolaire ni sur l'adaptation de notre enseignement universitaire aux besoins réels du pays.

Au lieu de provoquer une saine émulation entre les universités, il risque de les transformer en lycées, au sens napoléonien du terme, et d'institutionnaliser l'intervention des groupes de pression par la création des trois conseils que vous avez prévus.

Il faut donc réviser entièrement votre politique universitaire, et tout d'abord recréer un ministère des universités, car la fusion n'a entraîné que de la confusion.

Il est urgent, d'autre part, de ramener le C.N.R.S. au sein de la famille universitaire.

En dernier lieu, il faut se pencher sur l'ensemble du problème universitaire. A cet égard, monsieur le ministre, permettez-moi de vous faire remarquer que votre copie du 18 octobre ne mérite vraiment pas la moyenne. Et il convient de remettre sur le métier votre projet de loi, afin de faire souffler un esprit nouveau, seul moyen d'éviter que nos universités ne sombre dans un océan de médiocrité.

Pourquoi, par exemple, ne demanderiez-vous pas à M. Laurent Schwartz, qui a rédigé la partie relative à l'enseignement du rapport de la commission du bilan, de prendre la tête d'une mission de réflexion qui, contrairement à la commission Jeanlet, pourrait travailler en toute clarté et en pleine indépendance ?

L'avenir de l'Université est aujourd'hui en jeu. Vous avez, voici un an, sévèrement critiqué à cette tribune l'action de vos prédécesseurs. Méfiez-vous, monsieur le ministre, des rendez-vous de l'histoire et craignez aujourd'hui que la vôtre n'échappe pas à des reproches qui pourraient être beaucoup plus sévères. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les orientations générales.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, parier sur l'avenir, telle a été la volonté du Gouvernement en élaborant le projet de budget pour 1983 de l'éducation nationale, le deuxième de cette législature.

Consciente de l'enjeu, votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a examiné très attentivement les orientations de ce budget en matière d'éducation.

Budget de rigueur, certes, mais budget de qualité, telles sont les caractéristiques de ce projet sur lequel nous allons nous prononcer, et qui reste conforme aux objectifs de notre engagement politique de mai 1981 : revaloriser le service public de l'éducation en luttant contre les inégalités.

Le Gouvernement a voulu se donner les moyens de réussir en démontrant que cet investissement éducatif, qui pèse lourd dans le budget de l'Etat, est un investissement social indispensable, axe essentiel de la lutte contre le chômage et l'échec scolaire.

Ce projet de budget concrétise cette année l'amorce d'un tournant significatif de la politique éducative française vers le droit à l'éducation pour tous et l'ouverture de l'école sur la vie.

Projet ambitieux sans conteste, mais la volonté qui nous anime est telle qu'elle réussira à impulser une dynamique nouvelle, à condition toutefois que l'ensemble des partenaires sociaux y contribue.

Le rapport que j'ai soumis à la commission présente, dans le détail, toutes les mesures prévues dans ce projet de budget. Je voudrais en souligner ici quelques aspects essentiels.

Le projet de budget du ministère de l'éducation nationale s'élève donc, pour 1983, à un peu plus de 156 milliards de francs, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière, progression largement supérieure au taux de l'inflation prévu. Ce budget reste le premier budget civil de la nation, avec une croissance supérieure au budget de l'Etat dans son ensemble, et absorbe à lui seul près de la moitié des créations nettes d'emplois inscrites au projet de budget 1983.

On ne rappellera jamais assez ces chiffres : 30 000 emplois créés en dix-huit mois dans l'éducation nationale. N'est-ce pas là la preuve tangible de la volonté du Gouvernement de combattre efficacement ce fléau redoutable que sont les échecs scolaires ?

Bien sûr, certains objecteront que le nombre des emplois créés cette année est inférieur à celui de 1982. Mais il serait simple de conclure hâtivement à un changement de cap.

En effet, le Gouvernement a mis en œuvre l'année dernière des mesures exceptionnelles destinées à donner des moyens réels à un secteur particulièrement abandonné jusqu'en mai 1981. Les difficultés conjoncturelles, le contexte international obligent notre pays à davantage de rigueur. Nous ne devons pas relâcher pour autant notre effort en la matière, conformément à la logique déterminée, à savoir : « Lutter contre le chômage, réduire les inégalités, combattre les échecs scolaires. »

Cette année, compte tenu de l'urgence de la situation dans ce secteur, priorité a été donnée à l'enseignement professionnel, point saillant du budget 1983.

Les lycées d'enseignement professionnel bénéficieront de 1 645 créations d'emplois, dont 564 dès le 1^{er} janvier 1983. Des crédits seront ouverts pour la construction de 15 établissements nouveaux. Ce sont au total plus de 3 100 postes qui ont été attribués aux lycées d'enseignement professionnel depuis un an.

Ces mesures constituent une part importante de notre budget. Elles sont un atout indispensable du plan d'action contre l'échec scolaire.

Je rappellerais que plus de 50 p. 100 de jeunes sortent de l'appareil scolaire sans diplôme, que 35 p. 100 ont vécu un échec scolaire total et que 46 p. 100 ont vécu un échec à l'entrée en sixième.

Voilà les résultats de vingt années d'une politique d'abandon dans le domaine scolaire.

M. René Haby. Ne dites pas n'importe quoi !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Monsieur René Haby, vous êtes orfèvre en la matière et vous feriez mieux de vous taire, car vous avez une lourde responsabilité dans ce domaine !

A-t-on déjà calculé ce que coûte le rejet de dizaines de milliers de jeunes dans la vie active sans formation ? Une société plus juste doit être aussi économiquement plus saine, afin de donner à chacun le moyen de faire face à ses problèmes, de ne plus être un assisté.

La logique qui guide les dépenses dans l'éducation nationale va souvent dans le sens contraire de celle qui existe pour la production industrielle, car la productivité apparente du travail de l'enseignant n'augmente pas d'une année sur l'autre. Bien au contraire, si on veut améliorer le service, on aura tendance à lui en faire traiter moins, en diminuant l'effectif des classes. Pourtant, le prix de l'éducation ne cesse d'augmenter, les frais de personnel constituant l'essentiel des dépenses en ce domaine, et il semble difficile de limiter leur progression sans porter atteinte à la qualité de l'enseignement.

Devant cette inflation des dépenses, on peut se demander si la solution ne serait pas d'améliorer la productivité de la dépense publique d'éducation, par exemple par des réformes pédagogiques en profondeur qui diminueraient la proportion des redoublements, par une utilisation plus intensive des moyens d'éducation tels que l'audio-visuel ou les machines dans les établissements qui en disposent.

Si l'éducation des enfants est de la responsabilité de l'ensemble de la communauté nationale, la lourdeur du centralisme administratif paralyse encore bien des initiatives individuelles et collectives. La loi du 2 mars 1982 relative aux libertés des collectivités territoriales va permettre de libérer l'administration centrale, de rétablir le dialogue et la concertation pour placer l'enfant et son devenir au cœur de l'engagement collectif.

Les réformes qui se sont succédé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ont tenté de répondre aux défis posés tant par la nécessité d'ouvrir à tous l'école que par la volonté de donner à chaque enfant la possibilité de développer ses capacités.

Pourtant, l'histoire de l'école se caractérise jusqu'en mai 1981 par une quasi-impuissance parlementaire à faire aboutir sur le plan législatif toute réforme permettant une transformation en profondeur du système éducatif.

La majorité de cette assemblée a choisi aujourd'hui d'organiser le véritable droit à l'éducation pour tous.

Il ne s'agit en aucune manière d'uniformiser le savoir, mais d'offrir à chaque individu le moyen de choisir sa voie. Je serais même partisan d'une école inégalitaire qui offre le plus à ceux qui ont le moins.

Eduquer pour quel type de société ? Telle est la question qui nous préoccupe. Notre société est en pleine mutation. Les points de repère traditionnels s'écroulent. Les jeunes ont du mal à comprendre notre système de valeurs. De ce fait, l'éducation ne peut se borner à transmettre des traditions, ni à être une adaptation à une donnée future ; elle doit plutôt permettre aux jeunes de devenir les artisans de leur propre développement, capables de prendre des responsabilités. On peut attendre de l'école qu'elle soit le lieu d'apprentissage de la démocratie, qu'elle développe une pédagogie adaptée à chaque type de culture.

L'évolution de l'enseignement au cours des cinquante dernières années tendait à la spécialisation, chaque expert travaillant en profondeur un secteur particulier du savoir, tandis qu'aujourd'hui tout est différent. Il n'est plus question de spécialisation comme moyen de connaissance. De nos jours, la seule technique qui permette d'atteindre un savoir global est de relier entre eux les différents savoirs. Face aux progrès étonnants de la télématique, de l'audiovisuel, notre société contemporaine est de plus en plus dépendante de l'information. La transmission de l'information est devenue la tâche qui occupe presque toute l'humanité. Les jeunes générations — il faut accepter ce fait — apprennent une foule de choses sans effort en ouvrant seulement les yeux.

Il faut savoir qu'un enfant passe en moyenne, dans l'année, autant de temps devant la télévision qu'à l'école.

Nous devons donc prendre conscience du fait que l'enseignement est dispensé aussi hors de la classe.

Si l'école ne s'adapte pas à ce nouveau contexte, il risque de se produire un désintérêt encore plus grand des jeunes à son égard.

Il convient de revaloriser l'image de l'école, ce qui implique que celle-ci prenne toute sa place dans la lutte contre les discriminations sexistes, racistes et de toute nature. Se pose, à cet égard, monsieur le ministre, le problème du contrôle, ou tout au moins d'une consultation du Gouvernement, des enseignants et des parents d'élèves sur la publication des manuels scolaires dont le contenu reste malheureusement le seul apanage des éditeurs.

Par ailleurs, il faut également s'intéresser aux théories des sociologues de l'éducation qui ont examiné de près l'évolution de cette crise scolaire et ont cherché à en comprendre les mécanismes.

Ainsi, Bernstein entend expliquer les échecs scolaires par une inégalité d'accès des jeunes au langage formel. Sa théorie semble être vérifiée à l'heure actuelle dans de nombreux établissements scolaires recevant une population que l'on peut qualifier de défavorisée.

Il existe un décalage entre le langage utilisé dans certaines familles et celui de l'école. Pour l'enfant de la classe moyenne, l'école, qui relie le présent au futur lointain, ne s'oppose pas aux valeurs rencontrées à la maison. L'enfant est capable d'adapter son comportement à une grande variété de situations sociales.

L'enfant qui aura évolué dans une structure familiale moins organisée, moins disponible, risquera d'avoir une vision moins nette de l'univers tant dans l'espace que dans le temps. Il n'aura pas bénéficié du même apport linguistique.

On peut donc mieux comprendre le rôle moteur que peut jouer l'éducation parentale, ne serait-ce que dans l'acquisition du langage et l'adaptation aux différentes situations.

L'école, en tant qu'institution, ne peut rester indifférente à ce constat. Il importe donc que les enseignants ne viennent pas seulement à l'école pour enseigner un type de savoir universel, mais aussi pour faire évoluer le concept étroit d'éducation vers quelque chose de plus large qui prenne en compte la relation maître-élève et qui soit l'amorce d'une pédagogie librement consentie par les parties.

Qui a, aujourd'hui, mission d'éduquer ? Est-ce la famille, l'école, les deux conjointement ou l'ensemble des partenaires socio-éducatifs ?

Il faut une réelle coopération plutôt que la compétition, et ce n'est qu'à ce prix que l'entreprise peut réussir.

Que voulons-nous obtenir de nos enfants ? Une tête bien faite ou une tête bien pleine ?

L'éducation ne doit-elle pas viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ? Et n'est-ce pas là le sens profond du droit à l'éducation pour tous ?

Ces quelques réflexions ont pour objectif d'appeler l'attention sur la nécessité de libérer un certain nombre de forces inductrices du changement. Notre responsabilité est collective, car le budget, à lui seul, n'est qu'un moyen d'accompagnement de la politique à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de vie à l'école.

L'école de demain sera centrée sur l'enfant membre de la communauté. C'est de ses besoins essentiels en fonction des besoins de la société à laquelle il appartient que découleront les techniques à dominer, la matière à enseigner, le système de l'acquisition, les modalités de l'éducation.

L'école, ainsi pénétrée d'une vie nouvelle à l'image du milieu, sera en mesure d'adapter son propre environnement au public qu'elle reçoit.

Nous avons engagé un pari sur l'avenir. L'école sera ce que nous en ferons. Des millions de jeunes espèrent en nous. Ils n'accepteront plus d'être déçus. Il faut donc utiliser au mieux les moyens contenus dans ce projet de budget.

Nous voulons que la prochaine rentrée scolaire soit vraiment celle d'une école nouvelle, modèle de la société que nous entendons mettre en place.

C'est pourquoi la commission des affaires culturelles a émis un avis favorable au projet de budget qu'elle a examiné. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous me permettez de vous renvoyer, pour l'essentiel, à mon rapport écrit. Je n'exposerai en effet ce soir que quelques idées qui me paraissent essentielles.

Notre école formera les hommes du XXI^e siècle. Les solutions aux problèmes d'éducation sont donc décisives pour l'avenir de notre pays.

Des progrès sensibles ont été accomplis depuis 1981. Rompant avec les orientations élitistes, ségrégatives et antisociales du régime précédent, vous avez, monsieur le ministre, tenu à dessiner des choix politiques et des priorités sur lesquels je ne peux qu'exprimer mon accord. La politique des zones d'éducation prioritaire, l'accent mis sur le développement de l'enseignement professionnel, la participation de l'éducation nationale aux plans d'insertion des jeunes de seize à dix-huit ans, les premières améliorations dans la formation des instituteurs et les premières mesures tendant à résorber l'auxiliaariat constituent des mesures positives dans la perspective d'une rénovation de notre système éducatif.

Il ne faut pourtant pas se cacher que bien des interrogations demeurent et que des incertitudes, voire des inquiétudes, se font jour. Bref, des difficultés risquent de remettre en cause les progrès incontestables déjà accomplis depuis mai 1981. Par exemple, on ne peut laisser plus longtemps en suspens les problèmes posés par les conditions d'accueil, l'aide sociale et la gratuité, la formation et le recrutement des personnels ou les problèmes des collèges.

Des insuffisances déjà relevées en 1982 demeurent, et elles risquent de compromettre l'avenir. Or l'année 1983 nous paraît, à bien des égards, décisive pour l'éducation nationale.

Après ce préambule, je me contenterai de commenter les observations faites par la commission unanime.

Sa première observation part du constat suivant : la rentrée des collèges et des lycées a été particulièrement difficile. Des problèmes sérieux subsistent encore : de nombreuses classes manquent de professeurs, des disciplines ne sont pas enseignées. Nous demandons donc avec insistance que les mesures exceptionnelles déjà prises aient davantage d'ampleur pour régler les problèmes les plus urgents et que la rentrée de 1983 soit préparée dans de meilleures conditions.

Sa seconde observation porte sur l'absence totale de création de postes en maternelle et en primaire qui l'inquiète vivement. J'appelle donc votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que les arguments avancés — qu'il s'agisse de celui fondé sur la forte augmentation des crédits alloués l'an passé ou qu'il s'agisse de l'argument démographique — sont de peu de poids au regard des problèmes que l'absence de création de postes entraînera nécessairement à très court terme comme à moyen terme. En raison de cette absence de création, on ne pourra pas lutter efficacement contre l'échec, car on connaît la place qu'il convient d'accorder aux classes pré-élémentaires. Si le budget restait en l'état, vous seriez contraint, à l'avenir, d'user de palliatifs inacceptables pour recruter les institutrices et les instituteurs.

Troisième observation : la commission a noté que le budget engage l'avenir de la formation des enseignants au-delà de 1983. Or elle ne peut qu'être alertée par une politique de recrutement et de formation qui ne permettrait pas de faire face dans tous les ordres d'enseignement aux besoins en maîtres qualifiés qu'appelle la mise en œuvre de la nouvelle politique scolaire.

La commission relève, par exemple, que d'ores et déjà, on peut considérer qu'avec l'actuel budget la rentrée de 1985 ne pourra être assurée que pour une faible partie — un tiers — par les élèves-instituteurs entrant en première année de formation en 1982. Dans le même temps, le nombre des auxiliaires ne connaîtra pas de diminution, bien au contraire.

La commission souhaite donc, monsieur le ministre, que vous réexaminiez le problème du recrutement dans son ensemble.

Quatrième observation : en ce qui concerne l'aide sociale et la gratuité théorique de l'enseignement, la commission note qu'aucune amélioration sensible n'apparaît vraiment. Nous réaffirmons notre souhait que soit revu dans son ensemble le système actuel des bourses, avec un élargissement du nombre des bénéficiaires, y compris dans le premier cycle, une révision des critères d'attribution, une élévation importante de la part de bourse.

Peut-être vous souvenez-vous, monsieur le ministre, de la place que, dans mon rapport de l'an passé, j'avais accordée à ce problème. Je regrette, avec la commission, qu'aucune des orientations que nous avons pu dessiner, n'ait été prises en compte dans le présent projet de budget.

La cinquième observation souligne l'inquiétude très vive de la commission après l'annulation, le 18 octobre dernier, de 304 millions de francs d'autorisation de programme et de 176 millions de francs de crédits de paiement. Les crédits ainsi annulés, soit

près de 10 p. 100 des engagements d'investissement pour 1982 et 5 p. 100 des crédits de paiement, absorbent les trois quarts des autorisations de programme supplémentaires ouvertes en 1982 par rapport à 1981 et plus du tiers des crédits de paiement supplémentaires.

Dans ces conditions, je suis conduit à nuancer fortement le jugement relativement positif que j'aurais formulé sur le budget d'équipement de 1983 en l'absence d'une telle mesure.

La sixième observation avait déjà été formulée l'année dernière. La commission réaffirme le rôle essentiel des personnels de services, techniques, administratifs, sociaux et de santé ainsi que des personnels de surveillance pour le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Dans le souci de bien poser les problèmes réels auxquels nous sommes confrontés, j'ai tenu, monsieur le ministre, à rappeler à la tribune les observations de la commission. Je puis vous dire qu'elles ont été reprises par les dizaines et les dizaines de délégations d'organisations nationales ou locales que j'ai entendues. Je souhaite vivement que vous puissiez les prendre en compte. En effet, pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent à la nation, il n'y a pas d'investissement plus rentable à terme et plus décisif que l'investissement pour l'éducation et la formation des jeunes.

Je n'ignore pas le poids énorme de l'état de déshérence dans lequel nous avons trouvé l'éducation nationale. Je n'ignore certes pas les contraintes qui pèsent sur le présent budget. J'appelle donc à le voter, parce que les intentions exprimées de lutte contre l'échec et la ségrégation sociale sont éminemment positives.

Je souhaite néanmoins, et surtout, que se dégagent rapidement des perspectives claires pour changer l'école en prenant résolument en compte l'évolution des sciences et des techniques, l'évolution de la production et le développement de la productivité sur des bases nouvelles, bref des perspectives qui s'inscrivent dans les mutations profondes de notre société.

Comme le rappelait récemment le Président de la République, l'école et la formation sont devenues un véritable enjeu de société. C'est dire les responsabilités qui sont les nôtres. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les universités.

M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis. Mesdames, messieurs, dans son avis sur le projet de budget 1982, votre rapporteur insistait sur le fait que ce budget était en nette rupture avec le passé et qu'il répondait sur de nombreux points à des remarques et à des orientations que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avaient à maintes reprises exprimées dans le passé.

Le projet de budget pour 1983, qui nous est soumis dans un contexte de rigueur, continue cependant à exprimer une priorité certaine pour l'enseignement supérieur. En effet, la progression du budget de 1983 est, après celle de 1982, la plus élevée que nous ayons connue depuis sept ans, fait d'autant plus remarquable que cette progression se situe dans un contexte d'inflation nettement inférieure à celle des budgets précédents.

De plus, pour la première fois depuis cinq ans, le projet de budget pour 1983 des enseignements supérieurs croît à un rythme supérieur à l'augmentation moyenne du budget de l'Etat. Cette croissance est même légèrement supérieure à l'augmentation globale du budget de l'éducation nationale : 15,3 p. 100 contre 15 p. 100.

Dans ce contexte général positif que je développerai très rapidement sur quelques points, je citerai cependant, monsieur le ministre, deux points noirs qui nous inquiètent.

Les dépenses de personnel connaissent une progression satisfaisante et si les créations de postes sont moins nombreuses que l'année dernière — 753 contre 2 600 — leur nombre n'en reste pas moins très élevé puisqu'il dépasse le total des créations de postes cumulées des budgets de 1977, 1978, 1979, 1980 et 1981.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement continuent de marquer une progression satisfaisante, d'autant que la maintenance immobilière est enfin normalement dotée, ce que nous souhaitons depuis longtemps.

Ce projet de budget consacre aussi les grandes orientations de la nouvelle politique que la commission des affaires culturelles appelait l'année dernière de tous ses vœux. La réforme des statuts des personnels entreprise en 1982 se traduit, en effet, dans la structure des créations d'emplois.

La poursuite de l'effort budgétaire en faveur de la recherche universitaire témoigne de la volonté du ministre de faire de la recherche un axe essentiel de sa politique. En effet, les mesures en cours sur la réforme des statuts des personnels, la titularisation des assistants non titulaires, l'intégration poursuivie des vacataires, les transformations de postes confortent les observations antérieures de la commission, même si notre désir de régler rapidement certains problèmes n'est pas toujours satisfait. Mais nous savons aussi, monsieur le ministre, que vous avez entrepris un travail de longue haleine.

La poursuite de l'effort en faveur de la recherche universitaire se manifeste par une nette augmentation de l'ensemble des crédits, que ce soient les crédits de fonctionnement, plus 15,7 p. 100, les autorisations de programme, plus 36,7 p. 100, ou les crédits de paiement, plus 22 p. 100.

L'ensemble de ces moyens doit permettre d'assurer, conformément à la nouvelle loi d'orientation et de programmation de la recherche, la liaison entre l'enseignement et la recherche et former par et pour la recherche.

Je veux également souligner l'effort sensible de redressement du nombre des habilitations de troisième cycle.

Restent, monsieur le ministre, les deux points difficiles. Il s'agit, en premier lieu, des crédits de fonctionnement de l'enseignement supérieur dont la progression apparaît comme très insuffisante : 2,8 p. 100, et risque de poser des problèmes, ainsi d'ailleurs que la réduction, sans doute nécessaire, mais beaucoup trop brutale, des heures complémentaires.

En second lieu, si la volonté de démocratisation de l'enseignement supérieur est bien affirmée par l'incontestable croissance des crédits d'action sociale en faveur des étudiants, aussi bien du point de vue de l'aide directe que de l'aide indirecte, il n'en reste pas moins que, compte tenu de l'accroissement du nombre des boursiers et de l'actualisation du taux des bourses, la dotation nous apparaît comme très insuffisante.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, votre commission et son rapporteur vous proposent, mes chers collègues, d'adopter ce projet de budget, sous le bénéfice de quelques observations dont vous retrouverez le détail dans mon rapport écrit.

De cet avis, monsieur le ministre, je tiens cependant à faire ressortir notre volonté d'être pleinement associé à la préparation de la future loi d'orientation ainsi que notre souhait de voir réglé au mieux, et rapidement, le problème des heures complémentaires.

Mais surtout, nous tenons à ce qu'en liaison avec M. le rapporteur général du budget et la commission des finances, nous trouvions, d'ici à la fin de la discussion budgétaire, le moyen d'accroître le crédit alloué aux bourses, car vraiment sur ce point, votre projet de budget nous paraît insuffisant. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits budgétaires alloués à l'enseignement technique connaîtront en 1983 une progression de 19 p. 100.

Ce pourcentage est cette année encore supérieur à la majoration de l'ensemble du budget de l'éducation nationale, et largement supérieur à la progression du budget général de l'Etat.

Il n'en reste pas moins que malgré la priorité dont il fait l'objet, le projet de budget pour 1983 n'entraînera pas encore le décollage nécessaire de cet enseignement. Non seulement il ne permettra pas d'accueillir tous les élèves qui souhaitent bénéficier de l'enseignement technique, mais il ne permettra pas la mise en œuvre de toutes les mesures envisagées et il marque même l'abandon de certaines réformes avancées dans le passé.

Je résumerai la pensée de la commission en disant que les insuffisances du passé ne sont nullement redressées et je présenterai cinq observations.

En premier lieu, les créations d'emplois ne permettront pas la mise en œuvre des mesures décidées.

L'enseignement technique, en effet, a besoin de la création de nombreux postes, et d'abord parce que l'encadrement de l'enseignement technique est insuffisant. Le nombre d'élèves moyen par classe y est identique à celui de l'enseignement secondaire. Or, il s'adresse en priorité aux enfants de classes sociales défavorisées, à des enfants souvent traumatisés par

l'échec et peu motivés. On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que le taux de réussite aux principaux examens soit anormalement faible.

Il a besoin de nombreux postes, ensuite, parce que le nombre d'élèves ne cesse de croître — il a eu 13 000 élèves supplémentaires en 1982 alors que l'on en attendait 5 000 de moins — et aussi pour mettre en œuvre les actions prioritaires de votre ministère : mise en place des nouvelles classes de quatrième préparatoire, qui s'est faite dans de mauvaises conditions, faute de moyens, et de troisième préparatoire qui ne s'est pas non plus très bien passée.

Il en a besoin, enfin, pour combler les déficits dans le domaine du dessin d'art, de l'éducation familiale et sociale, sans parler de l'éducation musicale qui est pratiquement inexistante.

Or, l'analyse du budget nous fait constater que les moyens supplémentaires en personnel seront globalement inférieurs à ceux ouverts en 1982 : 1 300 emplois nouveaux, soit le même nombre que cette année, dans les lycées d'enseignement professionnel : 842 au lieu de 1 080 pour les lycées techniques. Comment faire face ainsi à la prochaine rentrée pour laquelle nous attendons entre 14 000 et 20 000 élèves supplémentaires ?

Deuxième observation, les crédits de fonctionnement alloués aux lycées n'augmentent pas plus de 3 p. 100 en francs courants, soit une réduction sensible en francs constants. Comment les lycées pourront-ils se chauffer ? Comment pourront-ils acheter le matériel minimum nécessaire ? Nous nous posons la question avec angoisse.

Troisième observation, les crédits d'équipement de l'enseignement technique connaîtront, en revanche, une sensible progression en 1983 : plus 82 p. 100 en autorisations de programme et plus 47 p. 100 de paiement. Cette progression est due pour une bonne part à la rénovation du parc de machines-outils. Elle permettra aussi d'ouvrir, à la rentrée de 1983, quinze lycées d'enseignement professionnel avec 27 600 places, chiffre voisin de celui offert en 1971 et 1973.

Quoi qu'il en soit, cette progression ne permettra pas d'accueillir tous ceux qui souhaitent trouver place dans l'enseignement technique : de 60 000 à 80 000 selon les syndicats, chiffres que le ministre conteste. Elle ne permettra pas de remplacer les 81 lycées d'enseignement professionnels qui fonctionnent en bâtiments démontables.

Quatrième observation, l'augmentation des bourses a eu des effets bénéfiques. En effet, en 1981-1982, 61 p. 100 des boursiers bénéficiaient d'au moins dix parts, alors que ce pourcentage n'était que 20 p. 100 pour l'ensemble des boursiers du deuxième degré.

Mais il faut ajouter que le nombre des boursiers des lycées d'enseignement professionnel, diminue, que la gratuité des manuels scolaires n'existe pratiquement pas pour les élèves des L. E. P., que la gratuité des transports scolaires n'existe que pour une partie des élèves transportés, puisque la moitié sont des internes qui ne prennent le car qu'une fois par semaine et ne sont donc pas remboursés.

Enfin, dernière observation, je me fais l'écho d'inquiétudes concernant l'éducation manuelle et technique, pour laquelle il subsiste un déficit de 300 postes, l'enseignement des options technologiques, qui reste au stade de l'expérimentation, et les ateliers technologiques des collèges, car la moitié seulement en est dotée.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les observations que je tenais à faire au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui a adopté les crédits consacrés à l'enseignement technique.

M. Bruno Bourg-Broc. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation physique et sportive.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, parce qu'il mise sur l'avenir et qu'il représente un investissement social de toute première importance, le budget de l'éducation nationale ne peut pas exagérément souffrir de la rigueur économique.

Premier budget de l'Etat, il est en progression de plus de 15 p. 100, ce qui devrait, en principe, lui permettre de poursuivre la lutte engagée contre l'échec scolaire.

A cette lutte, l'éducation physique et sportive contribue efficacement. La progression de son budget par rapport à 1982 est de plus de 18 p. 100. Elle est donc supérieure à celle du budget de l'Etat, et sensiblement supérieure à celle du budget de l'éducation nationale. Mais les services votés absorbent les trois quarts des crédits supplémentaires. Les mesures nouvelles s'établissent à 20 millions de francs, au lieu de 181 millions en 1982.

Des mesures positives traduisent la volonté affirmée de promouvoir l'éducation physique et sportive : naissance de l'agrégation, mise en place de postes de maîtres assistants, habilitations au diplôme d'études approfondies et au doctorat de troisième cycle.

L'école élémentaire saluera la progression de 30 p. 100 de ses crédits de fonctionnement, qui permettra d'améliorer les conditions de travail des conseillers pédagogiques.

Mais l'absence de postes d'instituteurs au projet de budget 1983 est loin de laisser indifférente la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui souhaite que la formation initiale et continue du maître de l'école élémentaire lui confère une semi-spécialisation et comporte une dominante « éducation physique et sportive » qui vienne enrichir le capital pédagogique du collectif des enseignants de chaque école.

Dans l'enseignement secondaire, la création de 1 450 postes en 1982 avait fait naître l'espoir que le déficit endémique finirait par succomber devant une volonté affirmée et se traduirait par une planification du recrutement.

Or, les 490 créations de postes prévues au projet de budget pour 1983, pour importantes qu'elles soient si on les compare à celles de la fonction publique en général et à celles de l'éducation nationale en particulier, ne sont pas à la hauteur des besoins. De plus, leur répartition au regard des deux concours de recrutement ne tient pas compte de la situation réelle.

Elles ne sont pas à la hauteur des besoins parce que, plus riche de l'E.P.S., le ministère de l'éducation nationale a intégré un déficit particulièrement lourd, un déficit que la commission se refuse à établir par rapport à un horaire de trois et de deux heures par semaine, qui d'ailleurs sera loin d'être assuré à la rentrée, mais par rapport à l'objectif raisonnable des quatre et trois heures par semaine.

C'est en fonction de ces besoins ressentis, et qui sont réels, que doivent être programmées les mesures nouvelles.

La répartition est mauvaise parce que, en 1983, 700 postes seront disponibles pour le concours de recrutement de 600 candidats professeurs adjoints, alors que 2 500 candidats ayant suivi quatre années de formation après le baccalauréat se disputeront 250 postes. Compétition injuste, parce qu'inégale, dans une course à l'emploi qui se terminera aux portes de l'A.N.P.E. sans que vous ayez, monsieur le ministre, la possibilité de recruter ces exclus en qualité de maîtres auxiliaires.

Ils sont venus exprimer leur légitime désarroi au Palais Bourbon et la représentation nationale les a entendus.

Pouvons-nous, en conséquence, compter sur la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de recrutement afin que chaque étudiant ajuste son cursus universitaire en fonction des issues ouvertes sur l'enseignement public et de celles qui donnent accès à d'autres secteurs ?

Par ailleurs, verrons-nous enfin entreprendre le légitime processus d'intégration des professeurs adjoints dans le corps des P.E.G.C. et des certifiés ? Vous le savez, ce corps est le seul qui soit classé en catégorie B dans l'enseignement secondaire bien que leurs membres aient suivi trois années de formation après le baccalauréat.

Toutes ces questions, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales les a faites siennes et son rapporteur, loin de céder à quelque motivation corporatiste que son passé récent aurait pu lui inspirer, ne fait que traduire ici le sentiment de chacun de ses membres.

Grâce à vous, monsieur le ministre, l'Université a reçu six habilitations nouvelles à délivrer la maîtrise et vous avez donné à l'éducation physique et sportive sa place au sein du conseil provisoire de l'université.

Le décloisonnement des deux structures qui y cohabitent et quelquefois s'ignorent serait souhaitable car il n'a pas d'équivalent dans les autres disciplines. La prochaine loi d'orientation des enseignements supérieurs devrait en fournir l'occasion, en même temps que celle de substituer le statut de droit commun au statut présentement dérogatoire des U.E.R.E.P.S.

Ces unités, et plus généralement l'éducation physique et sportive, sauront se situer dans les orientations que vous avez tracées à la faveur d'une conférence de presse, le 19 mars 1982, dans le domaine de la formation des maîtres : « Formation continue ; nécessité de l'actualisation de la formation initiale de l'enseignant ; formation de même niveau de la maternelle à la terminale ; suppression progressive de la juxtaposition de corps aux formations disparates ; prolongation à quatre ans des formations les plus courtes ; mise en place d'un réseau cohérent au niveau régional par la prise en compte des universités et des écoles normales. »

Monsieur le ministre, ces perspectives vous honorent et la commission ne saurait vous priver des crédits qui vous sont consentis, bien qu'elle pense qu'ils ne sont pas à la hauteur de votre méritoire et légitime ambition.

Elle souhaite notamment, et fortement, que les crédits de fonctionnement, en particulier ceux destinés aux associations sportives scolaires et universitaires bénéficient d'une rallonge budgétaire. En effet, 3 millions de francs supplémentaires seraient nécessaires pour que fonctionne correctement ce secteur.

Elle vous proposera d'autres améliorations dans le cadre de la présente discussion budgétaire.

Elle nourrit l'espoir que vous saurez l'entendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Michel Suchod un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat, portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion (n° 1174).

Le rapport sera imprimé sous le n° 1200 et distribué.

— 3 —

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Philippe Bassinet un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges, sur les perspectives de l'industrie automobile.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 1201 et distribué.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

— Enseignement primaire et secondaire :

(Annexe n° 16. — M. François Mortelette, rapporteur spécial.)

— Enseignement supérieur :

(Annexe n° 17. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.)

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

(Avis n° 1166 : éducation nationale : orientations générales, tome XII ; M. Bernard Derosier ; enseignement primaire et secondaire, tome XIII ; M. Jacques Brunhes ; universités, tome XIV ; M. Jacques Sanlrot ; enseignement technique, tome XV ; M. Jean-Paul Fuchs ; éducation physique et sportive, tome XVI ; M. Jean-Hugues Colonna.)

Fonction publique et réformes administratives :

Services au Premier ministre : fonction publique :

(Annexe n° 31. — M. Raymond Douyère, rapporteur spécial ; avis n° 1169, tome V, de M. Georges Labazée, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Départements et territoires d'outre-mer :

(Annexe n° 13. — M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 1170, tome VI, de M. Maurice Doussat, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1166, tome XI (départements et territoires d'outre-mer : régime social), de M. Marcel Garrouste, au nom de la commission des affaires

culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1169, tome VI (départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon et tome VII (territoires d'outre-mer) de M. René Rouquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet de loi n° 1174 portant adaptation de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Martinique et à la Réunion (rapport n° 1200 de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 5 novembre 1982, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. Jacques Fleury a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant la loi n° 72-11 du 3 janvier 1972 instituant l'aide judiciaire et relatif à l'indemnisation des commissions et désignations d'office en matière pénale et en matière civile (n° 1194).

M. Roch Pidjet a été nommé rapporteur du projet de loi modifiant diverses dispositions relatives à l'élection des conseils municipaux dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie et dépendances de la Polynésie française (n° 1198).

Commission mixte paritaire.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF AUX ÉTUDES MÉDICALES ET PHARMACEUTIQUES

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 4 novembre 1982 et par le Sénat dans sa séance du mercredi 27 octobre 1982, cette commission est ainsi composée :

Députés.

Membres titulaires.

M. Louis Lareng.
M^{me} Eliane Provost.
MM. Claude Evin.
Robert Le Foll.
Francisque Perrut.
M^{me} Jacqueline Fraysse-Cazalis.
M. Claude-Gérard Marcus.

Membres suppléants.

MM. Georges Hage.
Jean-Paul Fuchs.
Bernard Derosier.
Bernard Schreiner.
Jean-Frédéric Colonna.
M^{me} Martine Frachon.
M. Bruno Bourg-Broc.

Sénateurs.

Membres titulaires.

MM. Robert Schwint.
Adrien Gouteyron.
Pierre Louvoit.
Henri Belcour.
Jean Madelain.
M^{me} Danielle Bidard.
M. Pierre-Christian Taittinger.

Membres suppléants.

MM. Michel Moreigne.
Yves Le Cozannet.
Bernard Lemarié.
Jean Sauvage.
Jacques Habert.
M^{me} Monique Midy.
M. René Touzet.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 9 novembre 1982, à dix-neuf heures, dans les salons de la présidence.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS-CEDEX 12. Téléphone } Renseignements : 578-63-31 Administration : 578-61-99 TÉLEX } B01176 P. RIJJO-PARIS
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
	Assemblée nationale :			
	Débat :			
63	Compte rendu	84	320	
63	Questions	84	320	
	Documents :			
67	Série ordinaire	468	952	
67	Série budgétaire	150	304	
	Séat :			
68	Débats	102	240	
69	Documents	468	928	

N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des trois séances du jeudi 4 novembre 1982.

1^{re} séance : page 6673 ; 2^e séance : page 6683 ; 3^e séance : page 6711.

Prix du numéro : 2 F. (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)